



SETTIMANALE CORSU D'INFORMAZIONE SETTIMANALE CORSU D'INFORMAZIONE

INFORMATEUR CORSE NOUVELLE
SETTIMANALE CORSU

DIVAGATION ANIMALE

DÉFENDRE LES VICTIMES

P 5À7



Photo Claire Giudici

1,75€



PATRIMOINE

À LA RECHERCHE DES TRÉSORS
DE LA BIBLIOTHÈQUE FESCH
P21

ÉDITO P3 • OPINIONS P4

DETTI È FATTI P 9 • AGENDA P10

LINGUA P20

INTERVIEW P24 • CARNETS DE BORD P26

ANNONCES LÉGALES P9

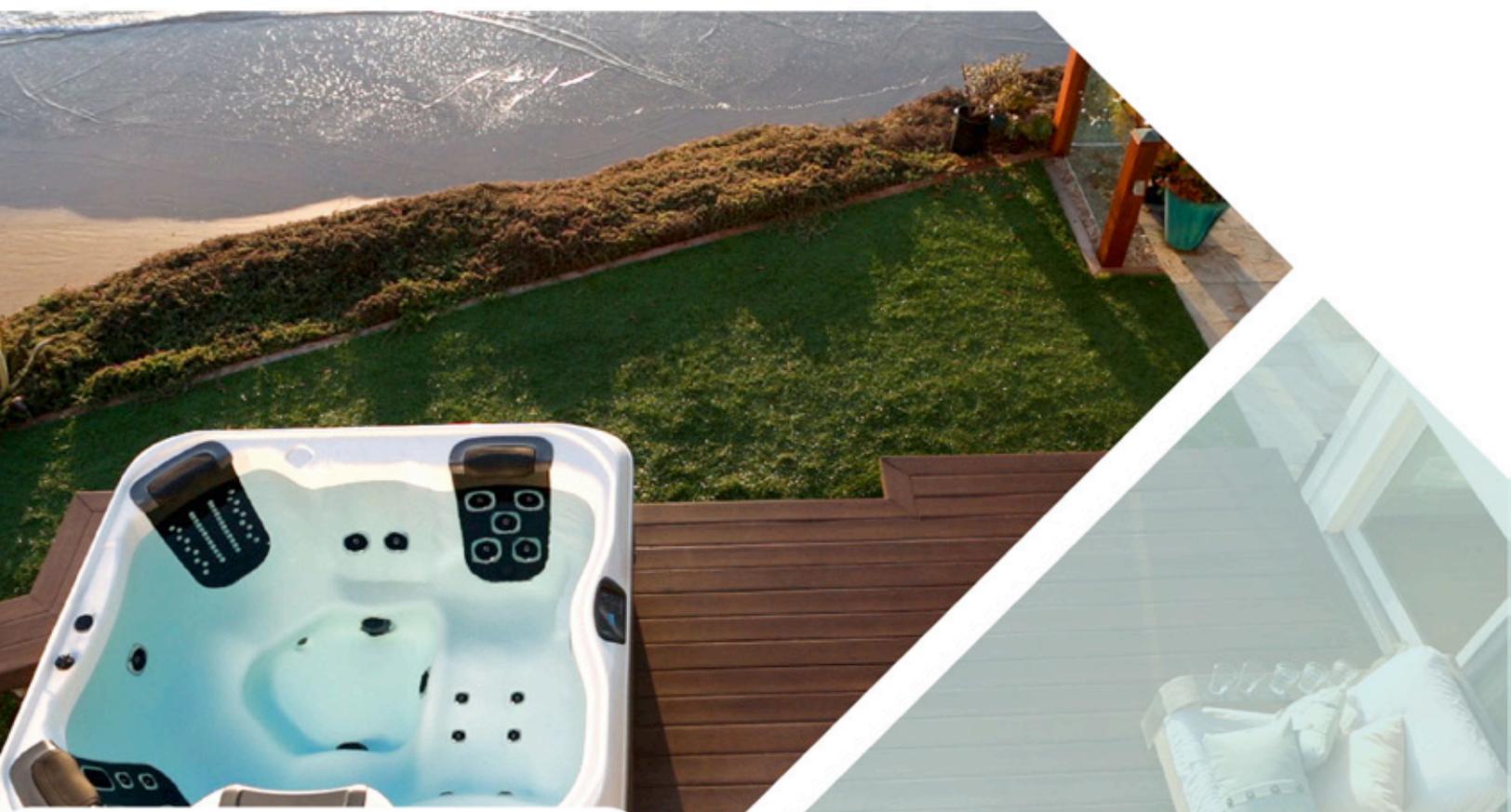


S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

CORSE PISCINE POLYESTER



Votre rêve
accessible



www.corsepiscine.fr

06 43 73 07 40

**DIVAGATION ANIMALE
CAMBIA AVÀ, DÉFENDRE LES VICTIMES
P5 À 7**



OPINIONS

POLITIQUE «**PROCESSUS**»: **MACRON DONNE LE TON**

DETTI È FATTI

LA SÉLECTION DE LA RÉDACTION

LINGUA **LINGUA È CULTURA CORSA, AU CŒUR DE BASTIA**PATRIMOINE **LES TRÉSORS DE LA BIBLIOTHÈQUE FESCH**INTERVIEW **FERDINAND LAIGNIER-COLONNA**

CARNETS DE BORD

ANNONCES LÉGALES

P4

P8

P9

P10

P20

P21

P24

P26

P11

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE**DIRECTION RÉDACTION**

Membre du SNPHR
et de l'Alliance de la Presse d'Information Générale

Directeur de la publication – Rédacteur en chef :

Paul Aurelli : 06 86 69 70 99
journal@icn-presse. corsica

Chef d'édition

Elisabeth Milleliri : 06 44 88 69 40
informateur.corse@orange.fr

1^{er} secrétaire de rédaction

Eric Patris : 06 44 88 66 33
eric.patris-sra@icn-presse. corsica

BUREAU DE BASTIA1, Rue Miot (2^e étage), 20200 BASTIA

Secrétariat

Bernadette Benazzi : 04 95 32 04 40 - 06 41 06 58 36
gestion@corsicapress-editions.fr

ANNONCES LÉGALES

Albert Tapiero : 04 95 32 89 92 - 06 41 58 40 23
al-informateurcorse@orange.fr

CORSICAPRESS ÉDITIONS SAS

au capital social de 25 000€

Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia,
Tél. 04 95 32 89 95

Société locataire-gérante des titres et marques

Principaux associés : PA, JNA, NCB, JFA, GA, AG, RL, PML0.

CPPAP 1125 C 88773 • ISSN 2114 009

Imprimé par AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia

À MODU NOSTRU

Un annu, dighjà

U2 di marzu di u 2022, Yvan Colonna era vittima di un'agressioni murtali in a prighjoni d'Arles. Un annu dopu à sti fatti tragichi, à chì ni semi ? Grazia à una mubilizazioni forti cù certi volti incidenti abbastanza viulenti, u Statu, dopu à tant'anni di blucchimi, hà dicesu infini d'autorizà l'avvicinamentu in Borgu di i dui ultimi membri di u commando Erignac sempri incarcerati, Alain Ferrandi è Pierre Alessandri. Una bona nutizia chì ùn ci voli micca à cunsidarà com'è « un rigalu » postu chì, infini, u dirittu hè statu appiegatu. Hè listessu affari pà i dicsioni cunnisciuti issi pochi ghjorni d'accurdà una meza libartà à i dui omi, chì pudarani andà à travaghjà in un'intrapresa a ghjurnata, prima di vultà à dorma in prighjoni. Inveci, pà ciò chì tocca à a dumanda pupulari di « ghjustizia è verità » pà Yvan Colonna, l'attesi ùn sò ancu stati suddisfati. Malgradu i travaghji longhi di a cummissioni d'inchiesta parlamintaria, i so risultati ùn sò cusì famosi incù parsoni micca abbastanza chjari è impignati, pocu impremi u so postu inde a ierarchia di i sistemi carcerali, ghjudiziaru è pulizzeru. À u nivellu puliticu, i scuzzulati in carrughju ani parmissu à a Corsica di vultà nant'à a scena nazionalu, cù infini un cartulari apartu da governu francesi. Si dicide di parlà di l'avvena istituzionali di l'isula, ma dinò di u so sviluppu. S'è u prucedimentu era aspittatu com'è storicu, certi fatti l'ani ritardatu, cù un ministru di l'Internu pocu vulintariu, cù a scusa di un ambienti micca abbastanza appaciatu par avanzà di manera sirena. Eppo, cù u principiu di l'annata 2023 è a ghjunta di Gérald Darmanin in Aiacciu pà cume murà i 25 di l'assassiniu di u prifettu Erignac, i fili di u dialogu sò stati tessuti torna. Simbulu forti, u Presidenti di a Republica era ancu presentu pà l'ultima riunione cù l'eletti corsi è u ministru a simana scorsa Piazza Beauvau. S'ellu hà missu torna in avanti ligni rossi à ùn francà, Emmanuel Macron hà dittu dinò ch'ellu ùn c'era nisun tabù. Aspittendu l'evoluzioni di issi pattighjati, ferma di sicuru u ricordu di issu ghjornu maladettu di 2 di marzu di u 2022. Pocu impremi a so cundizioni, l'assassiniu di un cristianu, à u sensu u più umanu di a parolla, ferma una tragedia tamanta chì nisun suluzioni pulitica ùn pudarà sguassà. ■ Santu CASANOVA

Vous aimez écrire et/ou prendre des photos ?**Vous** avez une bonne connaissance de la vie publique, culturelle, associative et sportive dans votre bassin de vie ?**Vous** souhaitez mettre en lumière les initiatives qui y voient le jour ?**Vous** vivez en Centre-Corse, dans le Cap, la région de Vico, celle de Bonifacio ou le Sartenais ?**REJOIGNEZ L'ÉQUIPE DES CLP D'ICN****Pour nous écrire: journal@icn-presse. corsica**

SI PASSA CALCOSA... ANNANT'A RETA

Il en était question dans notre précédente édition : dans certaines affaires telles que l'affaire Palmade, au vu de l'emballement, sur les réseaux sociaux comme sur les plateaux de télévision, tout devient vite malsain et la décence, ne serait-ce que vis-à-vis des victimes, exigerait seulement un grand silence. Malheureusement, tout le monde ne partage pas cet avis. Et lorsqu'il s'agit de verser de l'huile sur le feu et de perdre une occasion de se taire, personne n'est en reste. Pas plus le Dupont Lajoie vomissant sa hargne (tout en violentant le Bescherelle) sur Twitter que l'animateur de télé-poubelle ou l'ex-ministre. Chacun a cru bon de dire la sienne, parfois en termes vils, parfois de manière châtiée mais sans pour autant contribuer à un nécessaire apaisement, loin s'en faut. Ainsi Roselyne Bachelot, le 26 février sur BFM, a montré qu'on peut fort bien être assidue à l'opéra et ne pas rechigner à mettre deux thunes dans le bastringue. En soi, c'est une jolie preuve d'éclectisme. Toutefois, le couplet sur la haine des riches en France, aussitôt repris par Alain Duhamel, outre qu'il commence à virer au refrain-scie, a de plus en plus le don d'agacer les dents de nombre de Français. Du moins ceux qui ont encore des dents ou une bonne mutuelle, les autres devant se contenter d'une gingivite. Aha ! Il y a donc bien un désir ambiant de sauter à la jugulaire du nanti ? On ne peut nier que la « société française est traversée par une sorte de haine ». Mais s'il est déjà assez risible de constater que ceux qui entonnent volontiers la complainte du riche mal-aimé ne se privent pas de railler l'homme et la femme de la rue si enclins à geindre sur leur perte de pouvoir d'achat, l'erreur est de croire qu'elle ne viserait que le riche. Elle traverse la société de haut en bas comme de bas en haut : haine du chômeur, du migrant, du SDF, de la mère solo au RSA, du cheminot, du prof, de l'agriculteur, du peuple, des médias, des élus et du milliardaire aussi, oui. Un peu plus de fraternité et d'équité ne nuirait pas, mais hélas les stocks français sont au plus bas. ■ **Elisabeth MILLELIRI**

BFMTV @BFMTV · 26 févr.
L'affaire Palmade nous montre que "notre société française est traversée par une sorte de haine des riches"

Le point de vue de Roselyne Bachelot (@R_Bachelot) 1

Ministère des Bras Croisés @VilainCat · 3 min
Roselyne Bachelot : "La haine des riches qui massacent les pauvres est un mal typiquement français."

Jean-Pierre Mignard @jpmignard · 26 févr.
La haine des riches dans un pays où ils sont de plus en plus riches, cela ne doit pas être si inconfortable que cela. Ce papotage est amusant.

Véronique Mathiot @VeroMathiot · 27 févr.
En réponse à @BFMTV et @R_Bachelot
Une haine des riches ? C'est pas plutôt les riches qui ont une haine des gueux ???

Anne. D. #DavosStandard #OùEstLaGauch... @AnneD895... · 16h
Comment disqualifier la recherche de la justice sociale ?
Il suffit de l'appeler haine des riches.

Anne. D. #DavosStandard #OùEstLaGauch... @AnneD895... · 16h
Comment disqualifier la recherche de la justice sociale ?
Il suffit de l'appeler haine des riches.

Eponine MG @EponineMg · 8h
En réponse à @AlainDuhamel
Toujours la même rengaine ! chaque fois que le peuple revendique plus de justice , on remet la haine des riches sur le tapis !
Oh ! les deconnectés ??? Qu'est ce que vous ne comprenez pas dans "plus de justice" ??? vous avez si peur pour vos privilèges ???

HUMEUR

Femmes, réveillons-nous !

Le 8 mars prochain, chacun-e ira de son petit mot pour célébrer la journée internationale de la femme. Beaucoup de choses ont changé et nous devrions quand même nous en féliciter au lieu de nous plaindre, soutiendront les un-e-s. Les autres répéteront que le temps des congratulations n'est toujours pas d'actualité, même s'il ne faut pas nier certaines avancées notables pour les droits des femmes. Enfin, ce 8 mars, nous aurons probablement une pensée pour nos courageuses sœurs iraniennes, afghanes qui continuent, comme une seule femme, d'affronter ceux qui veulent les invisibiliser. Nous évoquerons certainement d'autres résistances, combats, avancées ou reculs, dans le monde.

Mais ici, où l'air est quand même plus doux, qu'attendons-nous, femmes, pour nous unir, pour refuser que l'on parle à notre place. Combien de temps encore pour que nous exigions une vraie égalité salariale [22 % de salaire en moins pour les femmes, en 2019*], une réelle représentation politique [37,6 % de femmes à l'Assemblée nationale, 34,8 % au Sénat**] ?

En plein examen de la réforme des retraites, pourquoi ne sommes-nous pas toutes solidaires, pour soutenir les femmes qui vivent la leur sous le seuil de pauvreté, à cause d'une carrière faite de temps partiels ou d'arrêts de travail voulus ou imposés, faute de solutions alternatives pour s'occuper de parents ou d'enfants ?

Et au passage, faut-il nous contenter de féliciter les 166 sénateurs, sur les 341 votants, qui se sont prononcés pour l'inscription dans la constitution de « la liberté de la femme de recouvrir à une interruption volontaire de grossesse » ? Que ferons-nous de cette liberté, sans droit, quand nous devons la confronter à celle d'un-e autre de ne pas l'accepter ? Et cetera.

N'est-il pas venu le temps de remplacer le « toi » de la déclaration d'Olympe de Gouges, par un « nous » ? Un « Réveillons-nous », pas pour rechercher le monde, mais pour l'occuper, faire, dire ; pour mettre fin à ces songes de nuit où se concentrent nos silences, nos colères, nos attentes et nos espoirs. ■ **Dominique PIETRI**

* : Femmes et hommes, l'égalité en question, Insee Références, Édition 2022

** : Chiffres-clés - édition 2022, Vers l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, Ministère chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la diversité et de l'égalité des chances.

DIVAGATION ANIMALE

DÉFENDRE LES VICTIMES

Photo Claire Giudici

L'association Cambià Avà n'a pas encore deux ans, mais elle regroupe déjà près de 200 adhérents, dont des éleveurs. Créée en 2021, elle a pour objet « la défense des victimes de la divagation des animaux d'élevage ». Pour que le statut des victimes soit reconnu, pour que ce fléau cesse, pour éviter qu'une zoonose se développe dans l'île où un volume important de ces animaux sont atteints de tuberculose transmissible à l'homme, l'association rencontre différents acteurs et responsables mais elle a décidé aussi de se porter partie civile devant les tribunaux.

Des discussions sont en cours, avec l'ODARC notamment, qui pourraient s'avérer positives.

Photo: de g. à d.:

Michel Vernet-Cristiani administrateur, Marc Austrem vice, président et Maryline Taddei, présidente de l'association Cambià Avà



Encorné par un taureau

Accident de la route

Maryline Taddei vit à Bastia, sur les hauteurs Sud de la ville. En 2020, alors qu'elle se promenait dans le petit bois situé à une vingtaine de mètres de sa maison, un troupeau de bovins est descendu au galop de la colline, dans sa direction. «*De la tête, le taureau m'a projetée en l'air. Fort heureusement, il ne m'a pas encornée, mais je suis tombée en contrebas d'un mur. J'avais plusieurs fractures, les deux jambes brisées en divers endroits. J'ai crié, appelé, personne ne m'entendait... Enfin, la voisine est arrivée. Elle a prévenu les secours.*» Depuis, la vie de Maryline est un calvaire. Enseignante, elle était passionnée par son métier; elle se trouve en arrêt de travail. La douleur est constamment présente, accompagnée des effets indésirables dus aux lourds traitements qui lui sont prescrits. Les opérations et les séjours en centre de rééducation se multiplient. «*Je serai encore opérée bientôt, pour la 7^e fois, ajoute-t-elle. Mais si j'étais la seule dans ce cas, ce ne serait rien. Nous sommes nombreux, en Corse, à être marqués à vie par des accidents avec des animaux en divagation.*» C'est pour défendre les victimes que l'association Cambia Avà, présidée par Maryline Taddei, a vu le jour en avril 2021. «*Il y a des gens âgés, moins âgés, mais aussi des enfants, Cambia Avà en connaît déjà deux, dont l'un a perdu un œil et l'autre un poumon! Sans compter le drame de ceux auxquels la vie a été ôtée! D'après le décompte de notre association, il y a au moins un accident par semaine, qu'il soit matériel ou physique, avec souvent des conséquences terribles.*»

Or, les dommages corporels d'un accident de ce type, contre un animal de rente*, ayant donc a priori un propriétaire civilement responsable, ne sont pas pris en charge par les assurances, qu'il s'agisse de celle du véhicule ou de l'individuelle accident. Selon les chiffres donnés par Core in Fronte dans sa question orale du 24 novembre 2022 à l'Assemblée de Corse, il y aurait dans l'île près de 60 000 animaux en divagation, dont la moitié aurait un propriétaire et l'autre moitié serait complètement abandonnée. Les plaintes déposées suite aux

accidents restent souvent sans suite. Pourtant, les déposer est nécessaire et elles doivent être reçues dans les gendarmeries comme dans les commissariats. En effet, pour pouvoir aider au mieux les victimes, l'association peut se porter partie civile. Si cette démarche est accomplie, elle sera à leur côté auprès des tribunaux. «*Nous devons user de tous les moyens légaux dont nous disposons pour faire reconnaître notre situation de victimes car outre la douleur physique et les atteintes morales, il y a parmi nous des gens qui ont perdu leur emploi, des personnes qui ne parviennent plus à honorer leurs crédits et dont les biens menacent d'être saisis. Hè ora di cambià avà!*»

Outre les accidents, les animaux divagants font peser le risque de propagation d'une zoonose. Telle que la tuberculose bovine. Concernant l'agent pathogène, le *Mycobacterium bovis*, on peut lire sur le site de la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt [Draaf] de Corse que «*la bactérie est particulièrement résistante en milieu extérieur, notamment dans un milieu humide et peu éclairé.*» Elle se transmet aux animaux par voie respiratoire mais aussi digestive [aliments et eau contaminés]. En cas de forte pression épidémiologique, elle atteint la faune sauvage. Chez nous, les sangliers sont souvent infectés et, outre les foyers bovins, «*plusieurs dizaines de foyers porcins sont en cours.*» Un chat a même été détecté positif dans le Cap Corse en 2022. La contamination humaine est particulièrement rare dans l'ensemble de la France: le pays avait été déclaré indemne de cette maladie. Cependant, selon l'Organisation mondiale de la santé animale [Omsa] elle peut représenter jusqu'à 10 % de la contamination humaine dans certains pays particulièrement touchés. L'homme l'attrape en consommant du lait cru ou au contact des tissus animaux contaminés [abattage, dépeçage, découpe de la viande, etc.].

Des mesures sont prises pour contrôler l'état sanitaire des bovins, mais concernant les animaux en divagation, elles ne sont pas simples à mettre en œuvre. Alors, tant pour contrô-

« Nous sommes nombreux,
en Corse, à être marqués
à vie par des accidents avec
des animaux en divagation. »



Photos Claire Giudici

ler la maladie que pour gérer le cheptel - mais aussi mettre un terme à la fraude aux primes agricoles - les bovins devront désormais être dotés d'une puce électronique. Elle leur sera implantée par le biais d'un bolus, c'est-à-dire d'une grosse pilule qu'on administre par voie orale à l'aide d'un « pistolet » adapté, doté d'une canule. La technique est couramment utilisée en médecine vétérinaire pour faire avaler leur traitement aux animaux de grande taille. La puce, libérée par la pilule, restera à vie dans l'estomac et sera lisible par le biais d'un lecteur électronique, comme pour les chiens, les chats, les équidés, etc. Pour percevoir les aides, à terme, tous les animaux devront être pucés. « C'est un moyen simple et indolore, souligne Maryline Taddei, mais cette solution ne suffira pas à résoudre le problème des bovins sauvages. Il faut trouver d'autres mesures. Bien sûr, ça aura un coût, mais la santé humaine, n'a-t-elle aucun coût ni aucune valeur? Et la souffrance animale, celle de ces bêtes mettant bas sur le goudron, de ces animaux blessés mourant seuls au fond d'un ravin, n'en a-t-elle pas non plus? La divagation animale n'a jamais été dans la tradition de la Corse. C'est un mythe, un attrape-touristes dont nous ne voulons plus. »

Pour l'Unione di l'Allevatori Corsi, dont le président, Cyril Caria, est membre de l'association, la solution du bolus est un moyen intéressant pour faire un premier bilan. Mais c'est toute une filière que ces éleveurs, qui produisent du veau corse labellisé, entendent structurer. Ces animaux malades, dont la traçabilité est impossible, élevés dans des conditions ne répondant à aucun critère, loin des sélections menées et des standards de conformité attendus, ne peuvent être un plus pour une filière dans laquelle ils ne pourront pas nécessairement les intégrer. Pour agir de façon concrète, l'association rencontre les différents acteurs et responsables insulaires. « Notre démarche porte déjà ses premiers fruits, poursuit Dume Moneglia, trésorier de Cambià Avà. La façon de voir les choses évolue et la parole commence à se libérer. Nous avons conscience que le chemin sera long mais nous sommes déterminés. Nous avons

rencontré les différents groupes élus à l'Assemblée de Corse. Celui de la majorité régionale ne nous avait pas reçus mais, accompagnés de Serena Battestini, élue Core in Fronte, nous venons de rencontrer Dominique Livrelli, président de l'Office de développement agricole et rural de Corse (Odarc), ce lundi 20 février 2023. Nous avons également demandé une entrevue avec Amaury de Saint-Quentin, préfet de région, afin qu'il nous soutienne dans nos actions envers ces animaux de toute évidence devenus dangereux. » La rencontre avec le président de l'Odarc s'est avérée positive. « On nous a écoutés et j'ai le sentiment que nous avons été entendus, dit Maryline Taddei. Si, à l'échelle des communes, il est difficile de créer des structures de parcs des bêtes divagantes, en regroupant à l'échelle des communautés de communes, avec une participation financière de chaque municipalité, on pourrait installer quatre ou cinq parcs. Une aide de l'Odarc [jusqu'à 80 %] peut être attribuée pour l'entretien temporaire de ces animaux. Ces parcs seraient placés sous l'égide de la Collectivité de Corse et une « brigade verte » sera créée afin de rechercher, regrouper et gérer ces bêtes. Axée sur la préservation de l'environnement, elle aura toute son utilité pour rendre des services dans d'autres domaines tels que les décharges sauvages, les feux et brûlages interdits, le camping sauvage, etc. Par ailleurs, la prime de retrait des animaux vieillissants sera doublée. Concernant l'aide aux victimes, Dominique Livrelli a compris nos difficultés et un fonds sera mis en place. S'il ne pourra tout prendre en compte, il sera tout de même d'une aide efficace. Cependant, ce que nous demandons c'est que ces animaux ensauvagés, nés dans la nature et qui n'ont plus de propriétaires, soient désormais déclassés et ne soient plus considérés comme domestiques, ce qui permettrait aux assurances d'agir. Ce déclassement sera demandé au plan national. » L'association sera vigilante quant à la mise en place de ces mesures. ■ Claire GIUDICI

* Animal élevé ou gardé pour sa rentabilité, souvent pour sa viande dans le cas des bovins et des porcins.

DISCUSSIONS SUR L'AVENIR INSTITUTIONNEL DE LA CORSE

À BEAUVAU, EMMANUEL MACRON DONNE LE TON



Photo DR • Creative Commons

Le 24 février 2023, les élus corses avaient rendez-vous au ministère de l'Intérieur dans le cadre du dialogue sur l'avenir institutionnel de l'île.

Invité surprise à cette réunion, le Président de la République a laissé entrevoir la possibilité d'intégrer la Corse dans la prochaine révision constitutionnelle, en traçant toutefois à nouveau deux lignes rouges.

La réunion s'annonçait capitale. Le 24 février 2023, les élus corses avaient rendez-vous à Paris, place Beauvau, dans le cadre des discussions avec le gouvernement sur l'avenir institutionnel de l'île. Alors que ce dialogue important était interrompu depuis près de six mois, sa reprise avait pu être possible suite à la visite du ministre de l'Intérieur à Ajaccio, le 6 février dernier, où, à l'occasion de la commémoration du 25^e anniversaire de l'assassinat du préfet Erignac, il avait indiqué vouloir « ouvrir une nouvelle page ». Mais ce déplacement parisien s'est avéré d'autant plus important pour la délégation insulaire du fait que le Président de la République a fait figure d'invité surprise au ministère de l'Intérieur. Une présence de près d'1h30, qualifiée d'« historique » par certains, au cours de laquelle Emmanuel Macron a souhaité redire, comme il l'avait déjà fait il y a près d'un an, qu'il n'y a « pas de tabou » ni de « solution prédéterminée » sur l'avenir institutionnel de l'île. Une formule sous-entendant qu'une certaine autonomie pourrait être envisagée. Le Président de la République a dans ce droit fil également annoncé qu'il était prêt à inscrire d'éventuelles évolutions du statut de la Corse dans le projet de réforme de la Constitution qu'il souhaite porter après l'été prochain. Toutefois, il a tenu à nouveau à fixer deux lignes rouges : le maintien de « la Corse dans la République » et le « refus de créer deux catégories de citoyens ». Indiquant que le futur institutionnel de l'île pourrait donc « s'inspirer de beaucoup de modèles méditerranéens » en termes de décentralisation ou de différenciation, il a invité les élus à formuler une proposition et a fixé un nouveau rendez-vous avant l'été pour faire un point sur celle-ci. Un discours jugé plutôt positif par la délégation insulaire. Gilles Simeoni a ainsi salué sur les réseaux sociaux la « volonté » d'Emmanuel Macron d'inclure la Corse dans « la révision constitutionnelle en 2024 ». Jean-Félix Acquaviva, député de la 2^e circonscription de Haute-Corse, appuie : « Les mots qui ont été prononcés par le Président de la République démontrent qu'on est bien au niveau institutionnel, économique et socioculturel, sans tabou, pour trouver des solutions, y compris dans l'autonomie au sein de la Méditerranée.

Cela prouve que nous sommes pour la première fois dans un processus historique de ce niveau-là ». Pour Paul-Félix Benedetto, de Core in Fronte, « Quand on regarde ce type de propositions venant du plus haut niveau de l'État, je pense qu'il faut considérer que l'on est sur la bonne voie et que la perspective d'avoir cette première étape de souveraineté qu'est l'autonomie est aujourd'hui plus que plausible ». Même analyse du côté de Jean-Christophe Angelini. « La présence du Président de la République a donné une dimension particulièrement forte à la suite de nos échanges, et plus généralement au processus. Il faut quand même noter que c'est la première fois qu'à ce stade d'une discussion entre Paris et la Corse, l'intervention d'un Président de la République est de cet ordre ». Selon le leader du groupe Avanzemu, les lignes rouges ne sont pas incompatibles avec les principales revendications portées par les nationalistes. « Parce qu'elles ont été accompagnées d'autres affirmations. S'il a été rappelé que la Corse devait rester dans la République, il a été dit en même temps qu'il n'y a aucun tabou. Et s'il a été dit qu'il ne saurait y avoir deux catégories de citoyens au sein d'un même ensemble, il a été également rappelé les différenciations juridiques permises par la Constitution et déjà à l'œuvre dans ce même ensemble », explique-t-il. Point de vue un peu discordant, celui de Josepha Giacometti-Piredda, seule élue de Corsica Libera à l'Assemblée de Corse : « Le Président de la République française a reposé des lignes rouges. J'ai eu l'occasion de dire que cela vidait de son essence le contenu même d'un statut acceptable pour la Corse, puisque nous remercions alors à l'ensemble des droits du peuple corse, et notamment la question du statut de résident, regrette-t-elle. Je crois qu'il nous appartient dans les prochaines semaines de remettre cette revendication au centre du jeu. Le Président de la République s'est également exprimé dans le sens d'une évolution statutaire possible et a dit que l'évolution constitutionnelle était l'un des horizons possibles. Il va falloir qu'il soit le seul objectif atteignable. Je crois que c'est politiquement qu'il faut engager le rapport de force nécessaire pour que cela puisse se faire. » ■ Manon PERELLI

POLITIQUES LINGUISTIQUES TERRITORIALES

Analyse comparée de trois conventions État/région

Créé en 1996 par les fédérations des écoles d'enseignement en langues régionales, l'Institut supérieur des langues de la République française (ISLRF) coordonne six formations linguistiques différentes : les langues d'Alsace et de Moselle, le basque, le breton, le catalan, l'occitan et, depuis l'adhésion de Sco-la Corsa en septembre 2021, le corse. Dans chacun des territoires concernés, la langue régionale est proposée aux élèves comme langue enseignante et enseignée en immersion, afin que les élèves développent leurs compétences dans cette langue, en parallèle avec le français. En 2022-2023, cela concerne 167 écoles, 16 collèges et 4 lycées avec un effectif global de 14 470 élèves. Depuis 2003, l'ISLRF organise des colloques qui visent à rassembler celles et ceux qui mènent des recherches scientifiques sur le thème de l'enseignement des langues en immersion. La 9^e édition se déroulera les 24 et 25 mars 2023 à Strasbourg. Chercheurs, professionnels des langues régionales et militants des différentes régions concernées seront présents pour échanger réflexions ou travaux. À cette occasion, Frédéric Fappani von Lothringen, fondateur de l'ONG Cercles nationaux de réflexion sur la jeunesse, présentera le 25 mars les résultats d'un travail analytique intitulé « *Comparatif des politiques linguistiques territoriales au regard de quelques conventions État /région en France métropolitaine* ». Il a pour ce faire examiné les conventions entre l'Etat et trois régions ou territoires : le Grand-est, la Bretagne et la Corse. « *L'idée, explique-t-il, était de voir quelle était l'adéquation entre les idées, les budgets et les moyens mis en œuvre, de vérifier la façon dont la philosophie des projets est mise en application et ce qui en résulte. Je me suis également intéressé à la question de savoir si ces documents sont facilement accessibles mais aussi de savoir dans quelles langues ils sont disponibles.* » Sans déflorer le sujet, cette étude n'a pas été sans ménager quelques surprises. L'objectif de ce travail est également d'offrir matière à réflexion aux différents acteurs de l'enseignement des langues régionales en immersion, « *de voir quelles sont les bonnes pratiques dont les uns et les autres peuvent s'inspirer.* » Ce travail constitue un « *galop d'essai* » précise Frédéric Fappani von Lothringen qui entend prochainement étendre sa recherche à l'ensemble des conventions entre État et régions en France métropolitaine. ■ EM

Savoir + ou s'inscrire au colloque : <https://islr2023.sciencesconf.org/>

INTÉRÊT SUPÉRIEUR DE L'ENFANT

Cinq associations interpellent la Collectivité de Corse

Dans un communiqué commun, les associations Avà Basta, C2ari, Donne è surelle, EFA2B et Orphelin'aide ont interpellé la Collectivité de Corse, dont relève l'Aide sociale à l'enfance (ASE) de Corse, et par la même occasion alerté le public sur des « *dysfonctionnements* » qui ont entravé le processus d'adoption d'une enfant de deux ans et demi. Elle a ainsi exposé le cas d'une mère adoptante qui, après avoir satisfait à deux enquêtes sociales et reçu deux avis favorables, en 2017 et 2018, s'est vu proposer d'adopter une enfant pour l'heure confiée à un orphelinat marocain. Dans la législation marocaine, l'adoption telle qu'elle est organisée par le Code Civil français n'existe pas et s'envisage dans le cadre d'un transfert de l'autorité parentale, la kafala, procédure reconnue comme légale par la Convention relative aux droits de l'enfant de 1989. Toutefois, pour achever ce processus d'adoption qui semblait en bonne voie, une nouvelle enquête sociale était nécessaire. « *Elle a été menée par la même assistante sociale qui a donné les deux premiers avis favorables, mais qui a conclu cette fois-ci sur un avis défavorable, alors qu'aucun changement particulier n'est intervenu dans la vie de la maman. Pire, elle s'appuie sur de fausses affirmations concernant notamment son niveau de vie, sur une appréciation personnelle sur ses capacités à être mère, cela de manière tout à fait abusive et ne reposant sur aucun élément précis* » affirment les associations qui font part de leur « *incompréhension la plus totale* » et déplorent le fait de n'avoir pu rencontrer les services de l'ASE ou les élus compétents pour évoquer ce cas et « *rectifier ces erreurs* ». Les associations ont demandé à être reçues pour exposer cette situation, où, soulignent-elles, il en va de l'intérêt supérieur de l'enfant : « *Il y a urgence car, lorsque les délais de la kafala seront clos, la maman et la petite fille seront définitivement séparées et l'enfant devra demeurer encore de longs mois, voire des années, en orphelinat, avant qu'une nouvelle kafala puisse être attribuée à une autre personne* ». ■ EM

Des femmes et cetera

Dans le cadre de son partenariat avec l'Espace Diamant et à l'occasion de la programmation spéciale de celui-ci, *E donne di marzu*, la plateforme de visionnage à la demande Allindi propose quatre courts-métrages questionnant la condition féminine au XXI^e siècle. Cette programmation, où le genre thriller-horreur côtoie l'étude de mœurs et le drame psychologique, comprend trois films de réalisatrices corses (dont un produit aux USA) et le film d'une réalisatrice italienne. Avec *La nuit est là* (2019), Delphine Leoni pose la question de savoir comment vivre lorsqu'on risque à tout moment, au coin de la rue, dans un restaurant ou dans un club, de croiser les assassins de son amoureux, parce que la justice n'a pas fait son travail. *Un cœur de femme* (2018) de Marie Murcia, co-écrit avec Coco Orsoni, met en scène, dans une petite ville de Méditerranée, cinq amies qui courent après leur vie et tentent de concilier boulot, courses, vie de famille ou amours clandestines, mais aussi de faire face au manque, à la solitude, et à la maladie. *The Unvisited* (2020) de Rebekah Fieschi, nous entraîne dans une maison sinistre où vit un vieux couple de femmes. Elles se plaisent à partager le crépuscule de leurs vies ensemble mais se languissent de revoir leur fille qui néglige de leur rendre visite. Mais au moins ont-elles des chats. Dans *Delitto Naturale* (2019) de Valentina, co-écrit avec Francesca Bertuzzi, une adolescente, Aida, entreprend de retrouver sa meilleure amie, Lola, qui a mystérieusement disparu. Ses recherches vont l'amener à découvrir que leur vieille école recèle des secrets qu'il vaut mieux laisser enfouis.



Le 3 mars 2023, 18 h 30. Espace Diamant, Ajaccio. ☎ 04 95 50 40 80 & espace-diamant.ajaccio.fr

L'enfant que j'ai connu

Nathalie Couderc menait il y a peu encore une existence douillette. Mais Cédric, son fils âgé de 19 ans, est mort lors d'une manifestation, à l'issue de heurts avec les forces de l'ordre et le policier impliqué a bénéficié d'un non-lieu. Au sortir du tribunal, devant la presse, Nathalie, écoeuvrée, sonnée, a lâché cette phrase stupide, indécente: «*je ne pensais pas que la police pouvait tuer un enfant blanc*». Dès lors, l'opinion publique se déchaîne. Plus aucune compassion que ce soit pour la mère brisée par le chagrin; Nathalie n'est plus vue que comme une «*bourge raciste*», elle reçoit insultes et menaces, au point qu'elle doit changer d'adresse et vivre cloîtrée. Dans cette solitude, elle se souvient de sa vie avec cet enfant perpétuellement indigné par les injustices. Elle se remémore le choc de la nouvelle, le deuil, l'emballement des médias qui ont relayé les allégations selon lesquelles Cédric aurait fait partie des blacks blocs puis l'ont taxée de privilégiée raciste. Elle prend peu à peu conscience que les discours militants de Cédric, qu'elle n'écoutait que d'une oreille distraite, mi-amusée mi blasée, en se disant que «*ça*» lui passerait, trouvent désormais en elle un écho. Elle s'interroge sur sa surdité sélective de femme aisée, censée être à l'abri de certains événements et réalise que l'arbitraire, la violence aveugle ne s'arrêtent pas à des considérations telles que la situation sociale ou la couleur de peau. Que les principes qui ont régi toute une existence ne pèsent pas lourd lorsque ce qui, croyait-on, «*n'arrive qu'aux autres*» et qu'on mettait volontiers sur le compte d'une éducation défailante cesse brutalement de vous épargner. Un texte d'Alice Zeniter, interprété par Anne Rotger, dans une mise en scène de Julien Fišera.



Le 9 mars 2023, 20 h 30. L'Aghja, Ajaccio. ☎ 04 95 20 41 15 & www.aghja.com

Le 12 mars 2023, 17 heures Fabrique de théâtre, Bastia. ☎ 04 95 39 01 65 & www.theatrealibi.fr

Nicolas Torracinta

Nicolas Torracinta est originaire de Santa Riparata di Balagna et de Bastia. Il avait 4 ans lorsque ses parents lui ont offert sa première guitare et a fait ses gammes sur des chansons des frères Vincenti. Nourri de diverses influences, il se produit dès l'adolescence dans les bars, en interprétant d'abord des reprises, puis ne tarde pas à jouer aux côtés de plusieurs groupes et artistes insulaires, tout en continuant d'explorer les genres musicaux, du folk au rock, en passant par le blues, de Dylan aux Clash en passant par Johnny Cash et Jeff Buckley. En 2016, il séjourne quelques mois à Londres, où il fait la tournée des clubs de musique. Peu à peu, mûrit le projet d'un album personnel, en tant qu'auteur-compositeur-interprète. Ce sera *The Granary*, sorti en décembre 2021. Un recueil de ballades folk anglophones dont le titre se réfère au grenier de sa maison familiale où ses chansons ont vu le jour et où il a par la suite arrangé, produit et enregistré la matière première de ce premier album avec lequel il a tourné durant l'année 2022. À l'issue d'une résidence de création au Théâtre de Bastia, il présente sur scène les chansons qui composeront son prochain album.



Le 10 mars 2023, 20 h 30. Théâtre municipal de Bastia. ☎ 04 95 34 98 00 & agenda.bastia.corsica



**CREATION
SOCIETE**

N° 01

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé, en date du 22 février 2023, il a été constitué une Société ayant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile d'Exploitation Agricole

Dénomination Sociale : TERRA D'AMÀ
Capital : Deux cent euros (200 €) divisés en vingt (20) parts de dix (10) euros chacune, entièrement souscrites et libérées.

Siège social : Quartier Les Cannes, 20113 Olmeto

Objet social : L'acquisition, la prise à bail, l'exploitation d'une ou plusieurs exploitations agricoles, la vente et éventuellement la transformation, conformément aux usages agricoles, des produits de cette exploitation ainsi que les activités qui sont dans le prolongement des actes de production réalisés par la société ou qui ont pour support l'exploitation.

Durée : Quatre-vingts dix neuf (99) années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Apports en numéraire : 200 €
Gérant : Monsieur Andréa MUSSO né le 21 août 1968 à Ajaccio (2A), demeurant Quartier Les Cannes - 20113 Olmeto
La société sera immatriculée au Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour insertion.

N° 02

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à BASTIA, du 20 février 2023, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière
Dénomination sociale : CASA CESARE
Siège social : 8, Cours Favale - 20200 Bastia

Objet social : L'acquisition, la vente à titre exceptionnelle, la propriété, l'échange ainsi que la location, l'administration et la gestion de tous biens immobiliers, mobiliers, la réalisation de toutes opérations immobilières et financières, l'emploi de fonds et valeurs, la prise de participations directes ou indirectes dans toutes entreprises

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Madame Caroline GIORDANO, demeurant 12, Boulevard Auguste Gaudin, 20200 Bastia

Clauses relatives aux cessions de parts : Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant ; Agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, La Gérance.

N° 03

GUSTO

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1000 Euros
Siège social : Place Porta
20100 Sartène

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 16 Février 2023, il a été constitué la Société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : GUSTO

Capital Social : 1000 euros

Siège Social : Place Porta, 20100 Sartène

Début d'activité : 01 Mars 2023

Forme : SAS

Durée : 99 ans

Objet : L'activité de snack sans vente d'alcool, restauration rapide, sur place ou à emporter et tous types de restauration.

Président : Mr LEONETTI Toussaint-Antoine. Né le 11.07.2000 à Ajaccio, demeurant 6, Rue Félicien Marchi, 20100 Sartène, de nationalité française.

Célibataire.

Immatriculation : Au RCS d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

N° 04

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date du 23 Janvier 2023 à VENTISERI, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée.

Dénomination : Sté and Co.

Siège : 9, Lotissement Suarticcia, Mignataja, 20240 Ventiseri.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1.000 Euros.

Objet : Restaurant, Bar, Pizzeria, Salon de thé, vente sur place et à emporter.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Président : Monsieur LEGRAND Stéphane demeurant à Ventiseri (20240) 9, Lotissement Suarticcia, Mignataja.

Directeur Général : Madame LEGRAND SISTI Stéfana demeurant à Ventiseri (20240) 9, Lotissement Suarticcia, Mignataja.

La Société sera immatriculée au R.C.S. de Bastia.

Pour avis, Le Président.

N° 05

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous signature privée en date du 21/02/2023 est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : LE PATIO

FORME : Société par Actions Simplifiée

CAPITAL : 100.000 euros

SIEGE : Quartier Borgo, 20256 Corbara

OBJET : L'exploitation de chambres d'hôtes, petite restauration et vente de produits régionaux.

DUREE : 99 années

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

AGREMENT : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément.

PREsIDENT : Monsieur Lucas MUC-CHIELLI, demeurant 66, Avenue de Provence, 13300 Salon-de-Provence

IMMATRICULATION : Au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 06

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Ajaccio du 22/03/2023, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : ELITE COACHING

Siège : 5, Avenue Impératrice Eugénie, 20000 Ajaccio

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1000 euros

Objet :

Salle de sport.

Toutes activités sportives sous forme de cours et coaching.

Vente de produits et de matériels liés à l'activité.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Alexandre ROLLAND, demeurant 5, Avenue Impératrice Eugénie, 20000 Ajaccio.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,

Le Président.

N° 07

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous signature privée en date du 20/02/2023, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : LB-FAÇADE

FORME : Société par Actions Simplifiée

CAPITAL : 1000 euros

SIEGE : Immeuble SCI Mira, Lieu-dit Occi, App 2, rdc, Route de Calvi, 20220 L'Île-Rousse

OBJET : La réalisation de travaux et ravalement de façade, crépis, isolation, peinture intérieure et extérieure, projection façade, maçonnerie.

DUREE : 99 années

AGREMENT : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément.

PREsIDENT : Madame Amandine ELCHACKER, demeurant Les Chênes Verts, Route d'Ajaccio, 20260 Calvi,

IMMATRICULATION : Au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 08

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte en date du 22 février 2023, il a été constitué une S.A.S. ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : L'Isula Bike

Objet social : Achat, vente, location, entretien et réparation de vélos électriques ou non et plus généralement de tous véhicules entrant dans la classification des cycles et cycles à pédalage, location et vente de tous accessoires et de tous services y associées.

Et plus généralement l'entretien, la réparation, la remise en état de tous véhicules roulants, neufs ou d'occasion, de toutes marques. Vente de tous accessoires et de tous services s'y afférent.

Siège social : Avenue Santa Maria - 20260 Calvi - (Haute-Corse)

Capital : 1.000 €.

Durée : 99 ans. A compter de son immatriculation au R.C.S de Bastia

Président : Monsieur PIANNE Jean-Sébastien, demeurant Résidence Luigina 2, Bâtiment D, Boulevard Pierre Pasquini, 20220 Ile-Rousse, (Haute-Corse).

N° 09

RENA BIANCA

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 2000 euros
Siège social : Ribba
San Gavino di Carbini
20137 Porto-Vecchio

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous signature privée à PORTO-VECCHIO (20137) du 2/02/2023, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : RENA BIANCA

Siège : Ribba, San Gavino di Carbini, 20137 Porto-Vecchio

Durée : 99 ans

Capital : 2000 euros

Objet : Réalisation de toutes opérations liées à la promotion immobilière réalisées directement pour son propre compte ; Recherche d'opérations et de terrains, négociation de leurs acquisitions, prise de participation, et montage des opérations immobilières sur tous les plans. Acquisition, construction, installation, prise à bail de tous immeubles en vue de leur exploitation, notamment par voie de sous location ainsi que de tous biens mobiliers nécessaires à l'objet de la société. Participation de la société dans toutes opérations ou sociétés pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet par voie d'apports en nature ou en espèces, création de nouvelles sociétés françaises ou étrangères, souscription ou achat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou de toute autre manière.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : M. Jean, Jacques MALAGOLI, demeurant Ribba, San Gavino di Carbini, 20137 Porto-Vecchio ;

Directeur général : M. Patrick MALAGOLI, demeurant Ribba, San Gavino di Carbini, 20137 Porto-Vecchio.

Immatriculation : RCS Ajaccio.

Pour avis, le Président.

N° 10

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous signature privée en date du 24/02/2023, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : LD AUTOMOBILE

FORME : Société par Actions Simplifiée

CAPITAL : 30.000 euros

SIEGE : Résidence Allegria, Les Collines, Apt 31, 20260 Calvi

OBJET : L'achat, la vente, la location de véhicules neufs, d'occasions, d'utilitaires ou véhicules de collection. La vente de pièces détachées, de fournitures, de produits accessoires automobiles.

DUREE : 99 années

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

AGREMENT : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément.

PREsIDENT : Monsieur Lucas DAVIN, demeurant Résidence Allegria, Les Collines, Apt 31, 20260 Calvi,

IMMATRICULATION : Au RCS de Bastia.

Pour avis,

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant ASSP à ZONZA [20144] du 21/02/2023, constitution de la Société "A QUARTA SURELLA".

Forme : Société Civile de Construction Attribution.

Siège : Quartier Piniolo, Sainte Lucie de Porto-Vecchio, 20144 Zonza.

Durée : 99 ans.

Capital : 450 en numéraire.

Objet : L'acquisition d'un terrain sis Quartier Piniolo, Sainte Lucie de Porto-Vecchio, 20144 ZONZA en vue de la construction et attribution de lots, le tout notamment dans l'objectif de réhabiliter et aménager l'immeuble en question à usage d'habitation et/ou de locaux et gérer l'entretien de l'immeuble divisé.

Exercice du droit de vote : Chaque part donne droit à une voix en AG et à la même part dans les bénéfices.

Agrément : Les parts sont librement cessibles entre associés et entre conjoints, ascendants ou descendants même si ces derniers ne sont pas associés. Les parts ne peuvent en revanche être cédées à des tiers non associés qu'après agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des associés représentant au moins la moitié du capital social.

Gérant : M. Alexandre MOLL né le 22/09/1984 à MONT DE MARSAN [40], demeurant 525, Route de la Rêche. Immatriculation au RCS d'Ajaccio.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 24 Février 2023, à Furiani [20600], il a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination de la société : INOXIER

Forme : Société par Actions Simplifiée

Objet : La société a pour objet : Le découpage, emboutissage, tôlerie, chaudronnerie, soudure, serrurerie, estampage, traitement des métaux, travail des matériaux composites notamment pour l'industrie automobile et plastique. La fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements. Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social, ou susceptible d'en faciliter la réalisation, y compris la prise de participation dans toutes sociétés.

Siège social : Zone Industrielle de Tragone, Lot 28, 20620 Biguglia

Durée : 99 ans à compter de la date d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Bastia

Capital social : 1000 Euros, constitué par apport en numéraire exclusivement.

Président : Monsieur PONCET David, Louis, Michel, demeurant 12, Rue Sainte Elisabeth, 20200 Bastia

Immatriculation : RCS de Bastia.

Pour avis et mention,

Le Président.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 13 Janvier 2023, il a été constituée une Société à Responsabilité Limitée au capital de 100 euros.

Dénomination : CASADONNA

Siège social : 2, bis rue Solferino, le Cardinal, 20000 Ajaccio

Durée : 99 ans

Capital : 100 €

Objet : Ventes de vêtements, accessoires pour femme, objets décoratifs

Gérant : Caroline Biancarelli demeurant 2, bis rue Solferino - 20000 Ajaccio.

Immatriculation : Au RCS Ajaccio.



Etude de Maîtres
Antoine GRIMALDI
Jean-Yves GRIMALDI
Notaires Associés, à BASTIA
(Haute-Corse)

2, rue Chanoine Colombani.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Antoine GRIMALDI, Notaire associé de la Société par Actions Simplifiée dénommée "GRIMALDI ET ASSOCIES, NOTAIRES", titulaire d'un Office Notarial à BASTIA (Haute-Corse), 2, rue Chanoine Colombani, le 27 février 2023 a été constituée une Société Civile ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : L'acquisition, la propriété, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement, la gestion, la mise en valeur de tous biens immobiliers.

Et plus généralement la propriété et la gestion de tous immeubles ou droits immobiliers.

L'emprunt de tous les fonds nécessaires à cet objet et la mise en place de toutes sûretés réelles ou autres garanties nécessaires.

Exceptionnellement l'aliénation des immeubles devenus inutiles à la société, notamment au moyen de vente, échange ou apport en société.

La société est dénommée :
SCI Saint Nicolas - 15.

Le siège social est fixé à : BASTIA [20200], 15, boulevard du Général de Gaulle.

La société est constituée pour une durée de 99 années

Le capital social est fixé à la somme de : 1.000,00EUR.

Les apports sont numéraires.

Les parts sont librement cessibles au profit d'un ou plusieurs associés ou au profit du ou des conjoints d'eux, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Le gérant est Monsieur Dominique SIALELLI demeurant à BASTIA [20200], villa Les Bruyères, Quartier Colombani. L'exercice social commence le 1er janvier et finit le 31 Décembre de chaque année.

La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis,
Le notaire.

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp électronique en date du 27 février 2023 a été constituée la Société MATTEO-ANTO, Société par Actions Simplifiée au capital de 2000 euros dont le siège est Le Port, 20238 CENTURI, ayant pour objet : L'exploitation de tous fonds de commerce d'hôtel, bar, restaurant.

Madame Manon STRINNA demeurant Le Port, 20238 CENTURI a été désignée en qualité de Président.

Monsieur Dominique STRINNA a été désigné en qualité de Directeur général.

La durée de la société est fixée à 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia.

Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision. Chaque action donne droit à une voix. Toutes cessions d'actions à un tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

IND'E ME

SAS au capital de 5000 euros
Siège social : Ld Pian Di Capello
Imm Giovasole - 20169 Bonifacio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Bonifacio du 3 février 2023, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : IND'E ME

Siège : Ld Pian Di Capello, Imm Giovasole, 20169 Bonifacio

Durée : Quatre vingt dix neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 5000 euros

Objet : - Traiteur,

- Organisation d'évènement, de loisir, culturels et sportif, et de séminaire,

- Ventes à emporter et livraison,

- Fabrication et vente de produits alimentaires,

- épicerie fine,

- Vente de boisson à emporter.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Présidente : Madame TAFANI Lydie, demeurant Hameau de l'Ospédal, 20137 Porto-Vecchio

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, le Président.

MODIFICATION SIEGE SOCIAL

SAS FINANCEMENTS & CONSEILS

SAS Au capital de 5000 euros

Siège social :

Mezzavia les Jardins de Mezzavia

Bâtiment A - Ajaccio - 20167 Mezzavia

897 704 276 RCS Ajaccio

TRANSFERT DE SIEGE

Aux termes de l'assemblée générale du 11 février 2023, il a été décidé de transférer le siège social au 5, rue Maréchal Ornano à compter du 11 février 2023.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. Mention en sera faite au RCS d'Ajaccio.

LE GRAND BLEU

SARL au capital de 7622,45 euros

428220438 RCS Ajaccio

Par décision du 22/02/2023, l'associé unique a transféré le siège social de «22 cours Napoléon - 20000 AJACCIO» au «5279 route des Gorges de l'Ardèche - Quartier la Rouvière - 07150 VALLON PONT D'ARC» à compter de cette même date, et a modifié en conséquence l'article 4 des statuts.

La Société immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO sous le numéro 428 220 438 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés d'AUBENAS.

Gérance : Marie-Christine DURIEZ, demeurant 20 rue Erlanger - 75016 PARIS.

Pour avis, La Gérance.

K-PERF

SASU au capital de 5.000 euros
Siège social : Lieu-dit Pascialella
Muratello - 20137 Porto-Vecchio
RCS Ajaccio 829 741 420

Aux termes d'une décision en date du 01/01/2023, le président a décidé de transférer le siège social de la société au 2, Ter Rue des Carmélites, Chez PRAT Frédéric, 30700 UZES à compter du 01/01/2023, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. La société sera immatriculée au RCS NIMES et sera radiée du RCS AJACCIO.

JPR INVEST

SASU au capital de 100 €

Siège social :

24, Avenue du Général Grollier

34570 Pignan

RCS Montpellier 898752910

Par décision de l'associé Unique du 15/01/2023, il a été décidé de transférer le siège social au Lieu-dit U Pianu, 20167 SARROLA-CARCOPINO à compter du 15/02/2023. Radiation au RCS de MONTPELLIER et immatriculation au RCS d'AJACCIO.

MODIFICATIONS STATUTAIRES



Entrepreneur Individuel

Avocate inscrite au Barreau de Lille

607, Avenue de la République

59800 Lille-Tel : 06.42.88.91.40

Mail :

contact@fannydesmet-avocat.com

L'AVENIR DES DOUCEURS

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1.000 €

Siège social : 32, Boulevard Paoli

20200 Bastia

921 185 609 RCS Bastia

Le 22/02/2023, M. Ange GIGLI, demeurant à PENTA-DI-CASINCA [20213] - Aja Alla Teppa - Chemin de Pellicci, a démissionné à compter de cette même date de ses fonctions de Directeur Général de la société ; Il n'a pas été pourvu à son remplacement.

ANTHO PEC

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 500 Euros

Siège social : 2, rue César Campinchi

20200 Bastia

897852497 R.C.S. Bastia

Suivant procès-verbal en date du 25 novembre 2022 il a été constaté la cession des actions détenues par Monsieur Ange CIOFFI, au profit de Monsieur Ismaël BAKARI. Monsieur Ismaël BAKARI demeurant Provence Logis, Bassanese, Bât 24 C, 20200 BASTIA est également nommé Président de la société en remplacement de Monsieur Ange CIOFFI. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Le dépôt légal sera effectué au RCS de Bastia.

N° 23

socotri
SAS SOCOTRI
 Expert-Comptable
 20240 Ghisonaccia-0495562236

Dénomination : DE PE

Forme : SCI

Capital : 1000 €

Siège : Poggiale - 20114 Figari

RCS Ajaccio 819 260 035

MODIFICATION STATUTS

Par assemblée générale extraordinaire en date de POGGIALE, 20114 FIGARI, du 01/01/2022 la collectivité des associés ont décidé :

1°) - La transformation de la société : [ancienne forme] « SCI qui devient une SARL DE FAMILLE » 2°) - Le changement de gérant à compter du 01/01/2022 :

[ancien gérant] Madame DE PERETTI DELLA ROCCA ALEXANDRA, démissionnaire

Par [nouveau gérant] DE PERETTI DELLA ROCCA JEAN BAPTISTE

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

POUR ACCELERER VOS DEMARCHES
PAIEMENT
PAR CARTE BANCAIRE



SUR PLACE **OU PAR TELEPHONE**

N° 24

LE GARDE CORPS EN VERRE

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 10.000 euros

Siège social : Lotissement Pasqualini

Baleone - 20167 Sarrola-Carcopino

809 606 981 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 29/12/2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de fixer les dates respectives d'ouverture et de clôture de l'exercice social aux 1er août et 31 juillet, et de prolonger de sept mois l'exercice en cours qui aura ainsi exceptionnellement une durée de dix-neuf (19) mois et de modifier l'article 24 des statuts.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

N° 25

SCI AVRON

Société Civile

Au capital de 838.530,58 euros

Siège social : Res Barbicaja II - Bât d

route des Sanguinaires - 20000 Ajaccio

RCS Ajaccio 411 331 440

Aux termes d'une délibération en date du 30/12/2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de fixer les dates respectives d'ouverture et de clôture de l'exercice social aux 1er mars et 28 février, et de prolonger de deux mois l'exercice en cours qui aura ainsi exceptionnellement une durée de quatorze (14) mois et de modifier l'article 27 des statuts.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

N° 26

SAS APIS

Capital : 1000 €

Siège : Le Fort, 20270 Aléria

RCS Bastia 805 079 050

MODIFICATION DE LA PRESIDENCE

L'AGE en date du 02/02/2023 a nommé Mme VIAQUE Nathalie, née le 21/08/1961, demeurant à Aléria 20270 aux fonctions de Présidente avec effet au 01/02/2023, en remplacement du président démissionnaire.

LOCATION GERANCE FIN DE GERANCE

N° 27

LOCATION-GÉRANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 15 janvier 2023 à RIVA BELLA :

La SAS DOMAINE DE RIVA BELLA, Société par actions simplifiée au capital de 1.880.000 Euros, ayant son siège social à LINGUIZZETTA, [20270] ALERIA, immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 434 930 053, représentée par Madame GADDONI Marie Claire, en sa qualité de Présidente,

A donné à : La SAS STE AND CO, Société par actions simplifiée au capital de 1.000 Euros, ayant son siège social à VENTISERI [20240], Suarticcia, Mignataja, en cours d'immatriculation au RCS de BASTIA, représentée par Monsieur LEGRAND Stéphane, en sa qualité de Président.

L'exploitation à titre de location-gérance du fonds de commerce de BAR, RESTAURANT situé à LINGUIZZETTA, 20270 ALERIA connu sous le nom de DOMAINE DE RIVA BELLA, pour une durée à compter 15 janvier 2023 au 31 décembre 2023 renouvelable ensuite d'année en année par tacite prolongation, sauf dénonciation.

Toutes les marchandises nécessaires à l'exploitation du fonds de commerce dont il s'agit seront achetées et payées par le gérant, et il en sera de même de toutes sommes quelconques et charges dues à raison de l'exploitation dudit fonds, qui incomberont également au gérant, le bailleur ne devant en aucun cas être inquiété ni recherché à ce sujet.

Pour unique avis signé,

SAS STE AND CO représentée,
 par Monsieur LEGRAND Stéphane,
 Le locataire-gérant.

N° 28

AVIS DE MISE EN GERANCE

Suivant acte sous seing privé à Porto-Vecchio, en date du 16 Février 2023 la société « LIMSAQ », domicilié Forconi e Sela - Santa Barbara - 20100 SARTENE, immatriculée au Registre des Sociétés et du Commerce d'Ajaccio sous le numéro 638 172 971.

A donné en location gérance à la société SAS GUSTO dont le siège social est situé Place Porta, 20100 Sartène en cours d'immatriculation, représenté par son Président Monsieur LEONETTI Toussaint-Antoine son fonds de commerce de snack petite restauration situé Place Porta, 20100 Sartène.

La SAS GUSTO exploitera pour son compte personnel le fonds de commerce et sera responsable envers les tiers et les fournisseurs à compter du 01 Mars 2023.

Pour une durée de 1 an commençant à courir le 1er Mars 2023 pour se finir le 29 Février 2024, renouvelable par tacite reconduction.

N° 29

TotalEnergies Marketing Corse

SAS au capital de 1.395.979 €

RCS Bastia n°662 054 188

Résidence Le Desk

Chemin de Paratojo - 20200 Bastia

AVIS DE SOUS - LOCATION GERANCE**INSERTION UNIQUE**

Par acte sous seing privé en date du 21 Décembre 2021, la convention de sous-location gérance du fonds de commerce de distribution de produits pétroliers et dérivés du fonds de commerce de station service TOTAL « ALGAJOLA » - « Relais du Monolithe » - situé à CORBARA - RN 197 - BP 140 - 20256, consentie par TOTAL Corse, SAS au capital de 1.395.979 euros, dont le siège social est - Résidence Le Desk - Chemin de Paratojo - 20200 BASTIA, immatriculée au RCS de BASTIA sous le N°662 054 188, à La Société GF Distribution EURL, immatriculée au RCS de Bastia sous le n°814 901 880, pour une durée de trois ans, à compter du 21 Décembre 2021.

N° 30

AVIS DE GERANCE

Aux termes d'un acte de donation suivant acte reçu par Maître Charles SAN TUCCI, notaire associé à AJACCIO LE 21/10/2021 : il a été fait donation par Madame Marguerite MORATI immatriculée au RCS Ajaccio sous le numéro 922478136, au profit de Monsieur André MORATI de l'universalité en usufruit du bien ci après désigné : un fond de débit de boisson et de Tabac exploité à CASAGLIONE 20111, 1259 Stretta di Summalu, lui appartenant, connu sous le nom commercial BAR CHEZ André, et pour lequel le donateur était enregistré au registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO, sous le numero 300443157.

Pour avis,

CHANGEMENT REGIME MATRIMONIAL

N° 31

INSERTION - CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Julie SCARTABELLI, Notaire associé de la Société par Actions Simplifiée dénommée "GRIMALDI ET ASSOCIES, NOTAIRES", titulaire d'un Office Notarial à BASTIA [Haute-Corse], 2, rue Chanoine Colombani, CRPCEN 20024, le 5 janvier 2023, M. Christian Alain ROSSI, retraité, né à SURESNES (92150) le 28 septembre 1951, Mme Elisabeth Françoise Arlette JORET, retraitée, née à SAIGON (VIETNAM) le 11 janvier 1952, demeurant ensemble à BIGUGLIA [20620] 850 route de Saint André, Résidence Funtana di frati, mariés à la mairie de SURESNES [92150] le 23 octobre 1971 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable ont adopté pour l'avenir le régime de la communauté universelle.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion,
 Le notaire.

N° 32

INSERTION - CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Julie SCARTABELLI, Notaire associé de la Société par Actions Simplifiée dénommée "GRIMALDI ET ASSOCIES, NOTAIRES", titulaire d'un Office Notarial à BASTIA [Haute-Corse], 2, rue Chanoine Colombani, CRPCEN 20024, le 30 janvier 2023, M. Jean Baptiste RAFFALLI, né à BASTIA le 3 mars 1949, retraité, et Mme Maryvonne Georgette GARDET, née à UGINE [73400] le 15 avril 1959, retraitée, demeurant ensemble à BASTIA [20200] 9 Filippina, mariés à la mairie de FAVERGES [74210] le 30 juin 1979 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable ont adopté pour l'avenir le régime de la communauté universelle.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, Le notaire.

DISSOLUTION LIQUIDATION

N° 33

CC

Société Civile Immobilière

En liquidation

Au capital de 1000 euros

Siège social : 1, Lotissement Linaccia

20220 Monticello

529 227 324 RCS Bastia

Suivant décision collective des associés en date du 05/01/2023 :

Les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/01/2023 et sa mise en liquidation. L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur, Joao Casimiro FERREIRA DE AMORIM, demeurant 1, Lotissement Linaccio, 20220 Monticello, Gérant de la Société, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 1, Lotissement Linaccia, 20220 Monticello, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Bastia. Mention sera faite au RCS : Bastia.

Pour avis,

N° 34

AVA

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 2.000,00 euros

Siège social : Pozzo di Mastri

20114 Figari

RCS Ajaccio 831 125 463

Aux termes d'une décision en date du 31.12.2022, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Bruno, Francis MILANINI-AURIOL demeurant Pozzo di Mastri, 20114 FIGARI, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis, Le Liquidateur.

AVIS D'ATTRIBUTION

Procédure négociée avec mise en concurrence préalable/Entité Adjudicatrice

MONTANT SUPÉRIEUR AU SEUIL DE 431.000 € HT**CCIC/DC/2022.029****Chambre de Commerce
et d'Industrie
de Corse****NOM ET ADRESSE OFFICIELS DE L'ORGANISME ACHETEUR :**M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tel : 04.95.54.44.44**CORRESPONDANT :**M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tel : 04.95.54.44.44**Principale(s) activité(s) de l'Entité Adjudicatrice :**

Services généraux des administrations publiques/activités Portuaires.

Objet de l'accord cadre :

Appel à candidature relatif à la fourniture et l'entretien de la signalisation verticale sur le Port de Commerce de l'Île-Rousse.

Durée de l'Accord Cadre :

1 [un] an renouvelable 3 [trois] fois à compter de sa notification.

Lieux de livraison : Port de l'Île-Rousse**Nomenclature Européenne CPV :**

44423400-5 | Panneaux de signalisation et articles connexes.

Caractéristiques principales :

Il s'agit de de la fourniture et l'entretien de panneaux de signalisation routière et piétonne sur l'ensemble du port de commerce de l'Île-Rousse.

Mode de dévolution de l'accord cadre :

L'Entité Adjudicatrice a décidé de déroger à la règle de l'allotissement défini à l'article R.2113-1 du Code de la Commande publique car celui-ci est de nature à rendre techniquement difficile et financièrement plus coûteux l'exécution des prestations.

Mode de passation de l'accord cadre :

L'accord cadre est passé selon la procédure négociée avec mise en concurrence préalable - définie par les articles L.1 à L.6, R.2113-1, R.2124-4, R.2161-21, R.2161-22, R.2161-23, R.2162-2 al.2, R.2162-4-1°, R.2162-13 et R.2162-14 du Code de la Commande Publique.

L'entité adjudicatrice, par application des dispositions de l'article R.2161-23 du Code de la Commande Publique pourra attribuer l'accord-cadre sur la base des offres initiales sans négociation.

L'accord cadre est à bons de commande et mono attributaire.

L'accord cadre fixe toutes les stipulations contractuelles conformément aux dispositions de l'article R.2162-2 al.2 du Code de la Commande publique et notamment la consistance et le prix des prestations et leurs modalités de détermination. Il est exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande car pour des raisons techniques, économiques et financières, le rythme et l'étendue des besoins à satisfaire ne peuvent être entièrement arrêtés.

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse a décidé de passer un accord cadre sans minimum annuel et un maximum annuel en valeur :

Maximum annuel : 200.000,00 Euros H.T.

Critères de jugement des offres de l'accord-cadre :

Prix des prestations (60%)

Délai (20%) apprécié à l'aune de :

* Etablissement d'un devis

* Délais de livraison

Qualité de la fourniture proposée (20%)

La procédure d'achat du présent avis, est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

L'avis d'appel public à la concurrence a fait l'objet d'une publication simultanément au JOUE, BOAMP et au JAL l'Informateur Corse le 06 juillet 2022

Nombre de candidature reçue : 03

Nombre d'offre reçue : 02

Nom et adresse de l'attributaire :SARL CODIVEP
Zone d'Activité de Purettonne
20290 BORGIO

Date de notification de l'accord cadre : Le 22 février 2023

Prix de l'accord cadre : Pour un montant maximum annuel de 200.000 € HT.

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Direction Juridique et Affaires Générales de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port - 20293 Bastia Cedex
Tel : 04.95.54.44.44**Modalités de consultation du marché :**

L'entier dossier de marché est susceptible d'être consulté, dans le respect des secrets protégés par la loi, au siège de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse (Hôtel Consulaire, Rue du nouveau port, 20200 Bastia / Tel : 04 95 54 44 44) - Direction juridique, rendez-vous préalablement pris à cet effet auprès de M. AGOSTINI aux jours et heures habituels d'ouverture de l'établissement : 8H30-12h et 14h-18h

ORGANE CHARGE DES PROCEDURES DE MEDIATION :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Place Félix Baret, CS 80001, 13282 MARSEILLE Cedex 06

Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr par : .../...

* Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé avant la signature du contrat dans un délai de 16 jours, à compter de la date de notification du rejet de l'offre,

* Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de Justice Administrative (C.J.A.) et pouvant être exercé dans les délais de 31 jours ou de 06 mois en cas d'absence de publicité,

* Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique,

* Recours contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du C.J.A. et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision par la personne publique.

Date d'envoi au JOUE, le 24 février 2023.

Date d'envoi du présent avis : le 24 février 2023.

**AVIS D'INFORMATION****Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :**Collectivité de Corse
22 Cours Grandval - BP 215
20187 AIACCIU CEDEX 1.
Tél : +33 495202525. Fax : +33 495516621.
Courriel : commande.publique@isula.corsica
Adresse internet : <https://www.isula.corsica>

Objet du marché : Fourniture et pose de panneaux sur les routes départementales de la Haute-Corse - 2 Lots

Numéro de référence : 2022-3DEC-0376

Date limite de remise des offres : 27/03/2023 à 12h00

Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation Sur le profil acheteur de la Collectivité de Corse à l'adresse suivante : <https://marchespublics.isula.corsica/>

Date d'envoi du présent avis à la publication : 24/02/2023.

**AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE
RELATIVE A LA DEMANDE D'AUTORISATION
ENVIRONNEMENTALE PRESENTÉE
PAR LA « SOCIÉTÉ CORSE DE RECHERCHE
ET DE VALORISATION DES RESSOURCES NATURELLES »
(SOCOREVA), DANS LE CADRE D'UN PROJET DE CARRIÈRE
DE METAGABBROS A SMARAGDITES****Lieu-dit « Verde d'Orezza », commune de Carcheto-Brustico****2ème Insertion,**

NATURE DE L'INSTALLATION : Ce projet relève de la rubrique 2510-1 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement, et de la rubrique 2.1.5.0 de la nomenclature des installations, ouvrages, travaux et activités soumis à autorisation ou à déclaration en application des articles L.214-1 à L.214-6 du code de l'environnement.

DURÉE DE L'ENQUÊTE :

* du 28/02/2023 au 29/03/2023.

LIEU DE DEPOT DU DOSSIER : Mairie de Carcheto-Brustico.

LIEUX D'AFFICHAGE DU PRÉSENT AVIS : mairies de Carcheto-Brustico, Piedipartino, Carpineto, Piobetta, Pie d'Orezza, Stazzoza, Piedicroce, Rapaggio, Bustanico, Carticasi, Cambia, Campana, Nocarino, Valle d'Orezza, Tarrano et Pietricaggio.

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR :

Madame Lætitia ISTRIA, ingénieur en environnement spécialisé en traitement des eaux et déchets, recevra le public en mairie de Carcheto-Brustico, selon les modalités suivantes :

* mardi 28 février 2023, de 9 h à 12 h ;

* mercredi 8 mars 2023, de 9 h à 12 h ;

* mardi 21 mars 2023, de 14 h à 17 h ;

* mercredi 29 mars 2023, de 14 h à 17 h.

Monsieur Gérard PERFETTINI, retraité, ancien administrateur territorial hors-classe, a été désigné en tant que commissaire enquêteur suppléant.

Durant cette période, le public prendra connaissance du dossier d'enquête, comprenant notamment une étude d'impact et l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale, et consignera ses observations dans un registre ouvert à cet effet en mairie de Carcheto-Brustico.

Lors de ces permanences, le public pourra formuler ses observations au commissaire enquêteur par téléphone (04 95 35 84 08).

Ce dossier pourra être consulté sur un poste informatique en mairie de Carcheto-Brustico, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, à partir du site internet des services de l'Etat en Haute-Corse

[\[https://www.haute-corse.gouv.fr/enquetes-publiques-icpe-r108.html\]](https://www.haute-corse.gouv.fr/enquetes-publiques-icpe-r108.html).

Un registre dématérialisé sera mis à la disposition du public sur le site :

<https://www.registre-dematerialise.fr/4474>

Les observations relatives à l'enquête pourront être adressées au commissaire enquêteur par écrit, en mairie de Carcheto-Brustico, et par voie électronique

[\[ddt-consultation-publique@haute-corse.gouv.fr\]](mailto:ddt-consultation-publique@haute-corse.gouv.fr),

au plus tard le 29 mars 2023 à 17 h 00.

Toutes les informations relatives au projet pourront être obtenues auprès de la « Société corse de recherche et de valorisation des ressources naturelles » [SOCOREVA], 26, Casa Ajercaja, 20290 Borgo (tél. : 06 59 68 62 90).

La décision qui interviendra à l'issue de la procédure sera soit une autorisation environnementale assortie du respect de prescriptions, soit un refus.

Le préfet est l'autorité compétente pour prendre cette décision.

AVIS DE MARCHÉ

Procédure négociée avec mise en concurrence préalable/Entité Adjudicatrice

MONTANT SUPÉRIEUR AU SEUIL DE 430.000 € HT

CCIC/DS/2023.010
Chambre de Commerce
et d'Industrie
de Corse

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse
 Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
 20293 Bastia Cedex
 Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Correspondant :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse
 Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
 20293 Bastia Cedex
 Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Principale(s) activité(s) du Pouvoir Adjudicateur :

Services généraux des administrations publiques/activités aéroportuaires.
Objet du marché : Appel à candidature pour mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage destinée à la réalisation d'une étude d'impact socio-économique des concessions aéroportuaires.

Lieux d'exécution :

Aéroports de Bastia-Poretta, Calvi Sainte-Catherine, Ajaccio Napoléon Bonaparte et Figari Sud Corse.

Type de marchés :

Marché de services

Nomenclature Européenne CPV :

71241000-9/Etudes de faisabilité, service de conseil, analyse.

Caractéristiques principales :

Il s'agit d'un accompagnement afin d'analyser les trafics opérés depuis les dernières décennies, la zone de chalandise et le tissu socio-économique de chacun des Aéroports de Corse.

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

Mode de passation du marché :

Le marché est passé selon la procédure négociée avec mise en concurrence préalable - définie par les articles L.1 à L.6, R.2113-3, R.2124-4, R.2161-21, R.2161-22, R.2161-23 du Code de la Commande Publique.

Mode de dévolution :

Le Pouvoir Adjudicateur a décidé de déroger à la règle de l'allotissement fixé par les dispositions de l'article L.2113-10 du Code de la commande publique car l'objet de l'accord-cadre ne permet pas l'identification de prestations distinctes.

L'avis concerne un marché public.

Modalités essentielles de financement et de paiement du marché :

* Les articles R.2193-3 à R.2193-53 du Code de la Commande Publique,
 * Le paiement des acomptes est de 30 jours par virement,
 * Crédits ouverts aux sections : 130, 135, 331 et 333,

Langue dans laquelle les candidatures et les offres doivent être adressées :

Le Français

Unité monétaire utilisée : L'euro

Le dossier de consultation et le règlement de consultation sont à télécharger directement sur le site de la plateforme des Achats de l'Etat via le site de la CCI de Bastia et Haute Corse (<http://www.ccihc.fr/marches-publics/>), dès la mise en ligne de la présente consultation.

Les candidats devront déposer leur réponse sur le site de la plateforme des Achats de l'Etat via le site de la CCI de Bastia et Haute Corse (<http://www.ccihc.fr/marches-publics/>).

Présentation des documents et des renseignements à fournir par le candidat à l'appui de sa candidature :

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 du Code de la Commande Publique et notamment qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

- Tous documents permettant à l'acheteur la vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle du candidat au regard de sa capacité économique et financière, de ses capacités techniques et les moyens et compétences professionnels du candidat conformément à l'article R.2143.5 du Code de la Commande Publique, ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager.

- La présentation d'une liste de Références pour des prestations similaires ou équivalentes sur les trois dernières années.

Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en application des dispositions des articles R.2143-5 à R.2143-12 du Code de la Commande Publique, ou qui, le cas échéant après mise en œuvre des dispositions de l'article R.2144-2 du Code de la Commande Publique produisent des dossiers de candidatures ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles R.2143-3 et R.2143-4 du Code de la Commande Publique, ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation du marché.

L'ensemble des pièces administratives, techniques et financières doivent être complétées, signées et retournées par le candidat sous peine d'irrecevabilité de leur offre.

Date limite de remise des candidatures :

* Le 14 mars 2023 à 10h

CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES :

Les candidatures qui n'ont pas été écartées sont examinées au regard :

- Garanties et de la capacité économique et financière,
 - Des capacités techniques et professionnelles,

.../...

- Des références pour des prestations similaires ou équivalentes effectuées sur les trois dernières années.

CRITERES D'ATTRIBUTION DES OFFRES QUI SONT PRECISEES DANS LE REGLEMENT DE CONSULTATION : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

Prix [60%]

Valeur technique [40%] définie à l'aune de :

* Les moyens humains dédiés à l'étude avec leurs qualifications ;
 * La méthodologie adoptée pour la réalisation de l'étude ;
 * Le délai global de réalisation de l'étude ;
 * Le planning prévisionnel faisant apparaître de manière détaillée les différentes phases de l'étude.

Durée de validité des offres : 06 mois [180 jours]

Numéro de référence attribué par l'Entité Adjudicatrice : 2023.010

Renseignements complémentaires :

Renseignements administratifs et techniques : sur le site de la plateforme des Achats de l'Etat (<http://www.ccihc.fr/marches-publics/>)

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Bastia

Chemin Montépiano

20407 Bastia Cedex

Tel : 04.95.32.88.66/Fax : 04.95.32.88.55

Services auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Direction Juridique et Affaires Générales

Tel : 04.95.54.44.66

Fax : 04.95.54.44.96

ORGANE CHARGE DES PROCEDURES DE MEDIATION :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Place Félix Baret, CS 80001, 13282 MARSEILLE Cedex 06

Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :

Le Tribunal peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr, dans le cadre :

* D'un référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé avant la signature du contrat,

* D'un référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé dans les délais de 31 jours ou de 06 mois en cas d'absence de publicité,

* Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique,

* Recours contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du C.J.A. et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision par la personne publique.

Date d'envoi du présent avis au JOUE : Oui, le 24 février 2023.

Date d'envoi du présent avis à la publication : Le 24 février 2023.

N° 39

MAIRIE DE SAN LORENZU

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Organisme passant le marché :

Mairie de San Lorenzu

20244 SAN LORENZU

mairie.sanlorenzo@gmail.com

Réhabilitation du sentier communal de San Lorenzu (2B)

Objet du marché :

PHASE 02 - Lot : Maçonnerie

Type de marché de travaux : Exécution

Procédure : Procédure adaptée

Conditions de participation :

Justifications à fournir en phase de candidature

- Lettre de candidature [DC1].

- Déclaration du candidat [DC2].

- Copie du (ou des) jugement(s) prononcé(s), si le candidat est en redressement judiciaire.

- Déclaration sur l'honneur du candidat concernant les interdictions de soumissionner visées à l'article 43 du Code des Marchés Publics.

- Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionné à l'article L323-1 du code du travail.

Critères d'attribution : Offre économiquement et techniquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

Offre de prix : 30%

Valeur technique : 40%

Références sur travaux similaires : 30%

Date limite de remise des offres : 30 mars 2023 à 12 heures

Date d'envoi à la publication : 23 février 2023

Modes de retrait des documents de la consultation :

Téléchargement gratuit du dossier de consultation et de l'avis d'appel à la concurrence via le profil d'acheteur : <https://www.klecoon.com/>

Modalités et Adresse de remise des plis :

Les soumissionnaires doivent transmettre leur offre par voie électronique via le profil acheteur <https://www.klecoon.com/>

La signature électronique des documents n'est pas obligatoire.

Pour les modalités de retrait des documents et de remise des plis électroniques, se référer au règlement de la consultation ou aux conditions générales du profil d'acheteur.





J02 - AVIS DE MARCHÉ

APPEL D'OFFRE STANDARD DIR24

DÉPARTEMENTS DE PUBLICATION : 20A, 20B

ANNONCE N° 23-27192

AVIS DE MARCHÉ

DIRECTIVE 2014/24/UE

LE PRÉSENT AVIS CONSTITUE UN APPEL À LA CONCURRENCE

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

1.1) NOM ET ADRESSES

Communauté des Communes Centre Corse,
ZA, RT 50
BP 300,

Point(s) de contact :

Jean François GERONIMI,
20250 Corte, F,
Téléphone : [+33] 4 95 47 04 04,
Courriel : cdccc@wanadoo.fr,

Code NUTS : FR

Adresse (s) internet :

Adresse principale : <http://www.centre-corse.fr>

Adresse du profil acheteur :

1.2) PROCÉDURE CONJOINTE

1.3) COMMUNICATION

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse : <https://achatspublicscorse.com>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

Le ou les point(s) de contact susmentionné(s)

Les offres ou les demandes de participation doivent être envoyées :

Par voie électronique à l'adresse : <https://achatspublicscorse.com>

1.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR

Autorité régionale ou locale

1.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE

Services généraux des administrations publiques

SECTION II : OBJET

II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.1.1) Intitulé : COLLECTE DES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE-PAV-ET TRANSPORT VERS UN CENTRE AGREE LE PLUS PROCHE

Numéro de référence :

II.1.2) Code CPV principal :

Descripteur principal : 90500000

Descripteur supplémentaire :

II.1.3) Type de marché : Services

II.1.4) Description succincte : COLLECTE DES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE-PAV-ET TRANSPORT VERS UN CENTRE AGREE LE PLUS PROCHE

II.1.5) Valeur totale estimée :

Valeur hors TVA : 360.000 euros

II.1.6) Information sur les lots :

Ce marché est divisé en lots : non

Mots descripteurs : Collecte sélective

II.2) DESCRIPTION

II.2.1) Intitulé :

Lot n° :

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

Code CPV principal : 90500000

Descripteur supplémentaire :

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FR

Lieu principal d'exécution :

II.2.4) Description des prestations : COLLECTE DES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE ET LEUR TRANSPORT VERS UN CENTRE AGREE LE PLUS PROCHE

II.2.5) Critères d'attribution

Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché

II.2.6) Valeur estimée

Valeur hors TVA : 360.000 euros

II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

Durée en mois : 24

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : non

Description des modalités ou du calendrier des reconductions :

II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer

Critères objectifs de limitation du nombre de candidats :

II.2.10) Variantes

Des variantes seront prises en considération : non

II.2.11) Information sur les options

Options : non

II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non

Identification du projet :

II.2.14) Informations complémentaires :

Mots descripteurs : Collecte sélective

SECTION III - RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession.

Liste et description succincte des conditions : Aptitude :

L'opérateur économique doit être inscrit sur un registre professionnel ou sur un registre du commerce suivant : Registre du Commerce et des Sociétés ou Répertoire des Métiers. Indications s'il est nécessaire pour l'opérateur économique qu'il dispose d'une autorisation spécifique ou d'être membre d'une organisation spécifique pour pouvoir fournir dans son pays d'origine le service concerné.

III.1.2) Capacité économique et financière

Liste et description succincte des critères de sélection :

Capacité économique et financière : Indications concernant le chiffre d'affaires annuel général sur 3 ans. Autorisation d'indiquer en lieu et place le chiffre d'affaires moyen pour le nombre d'exercices requis.

Indications concernant le chiffre d'affaires annuel spécifique aux prestations objet de l'accord-cadre sur 3 ans.

Indications concernant le montant couvert par l'assurance pour risques professionnels.

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) :

III.1.3) Capacité technique et professionnelle

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis : Capacité technique et professionnelle :

Références des principales fournitures ou des principaux services fournis sur 3 ans. Description de l'équipement technique et des mesures employées par l'opérateur économique pour s'assurer de la qualité et indication des moyens d'étude et de recherche. Indication par l'opérateur de son accord à des contrôles par l'acheteur portant sur la capacité de production, sur sa capacité technique, sur ses moyens d'étude et de recherche et sur les mesures de contrôle de la qualité.

Certificats de qualifications professionnelles et, tous moyens de preuve équivalent, correspondant à : Tout certificat utile à l'exécution de la prestation et notamment relatif au transport de déchets ménagers et à la conduite de poids lourds. Une déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour l'exécution de l'accord cadre.

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) :

III.1.5) Informations sur les marchés réservés :

III.2) CONDITIONS LIÉES AU MARCHÉ

III.2.1) Information relative à la profession

Références des dispositions législatives, réglementaires ou administratives applicables :

III.2.2) Conditions particulières d'exécution :

III.2.3) Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution du marché

III.2.4) Marché éligible au MPS

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de Siret : Non

SECTION IV - PROCÉDURE :

IV.1) DESCRIPTION

IV.1.1) Type de procédure

Procédure ouverte

IV.1.3) Informations sur l'accord-cadre pour le système d'acquisition dynamique.

Le marché implique la mise en place d'un accord-cadre

Accord-cadre avec un seul opérateur

Dans le cas d'accords-cadres - justification d'une durée dépassant quatre ans :

IV.1.4) Informations sur la réduction du nombre de solutions ou d'offres durant la négociation ou le dialogue

IV.1.5) Information sur la négociation

IV.1.6) Enchère électronique :

IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics : oui

IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.2.1) Publication antérieure relative à la présente procédure

Numéro de l'avis au JO série S : 2022/S 248-715086 du 23/12/2022

IV.2.2) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation

5 Avril 2023 - 12:00

IV.2.3) Date d'envoi estimée des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés

Date :

IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation : Français

IV.2.6) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :

L'offre doit être valable jusqu'au :

ou

Durée en mois : [A compter de la date limite de réception des offres]

IV.2.7) Modalité d'ouverture des offres

Date : 11 avril 2023 - 10:00

Informations sur les personnes autorisées et les modalités d'ouverture :

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

VI.1) RENOUELEMENT

Il ne s'agit pas d'un marché renouvelable

Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis :

VI.2) INFORMATIONS SUR LES ÉCHANGES ÉLECTRONIQUES

VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de BASTIA

Villa Montepiano,

20407 BASTIA, F

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation :

VI.4.3) Introduction de recours :

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS : 28 février 2023.

AVIS D'ATTRIBUTION

APPEL D'OFFRES OUVERT

MONTANT SUPÉRIEUR AU SEUIL DE 140.000 € HT

CCIC/DG/2022.054
Chambre de Commerce
et d'Industrie
de Corse

NOM ET ADRESSE OFFICIELS DE L'ORGANISME ACHETEUR :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tel : 04.95.54.44.44

CORRESPONDANT :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tel : 04.95.54.44.44

Principale(s) activité(s) du Pouvoir Adjudicateur :

Services généraux des administrations publiques.

Objet de l'accord cadre : L'accord cadre concerne l'achat de petites fournitures de bureau pour l'ensemble des sites de la Haute-Corse de la CCI de Corse.

Durée de l'Accord Cadre : Quatre ans fermes et non renouvelables.

Lieux d'exécution :

Hôtel Consulaire, Nouveau Port-Bastia,
Aéroport International de Bastia-Poretta, Route de l'aéroport, 20290 Lucciana
Port de Bastia, Quai du Terminal nord, Le nouveau port, Bastia
Campus Formation, Lieu-dit Strada Vecchia, 20290 Borgo
Aéroport de Calvi Sainte Catherine, Route de Calenzana, 20260 CALVI
Antenne de Calvi, Immeuble U Stagnu, 20260 Calvi
Port de l'Île-Rousse, Gare Maritime, 20220 l'Île-Rousse
Antenne de Balagne, Route du Port, 20220 L'Île-Rousse.

Nomenclature Européenne CPV : 30192000-1/Fourniture de bureau

Caractéristiques principales :

Il s'agit de produits de types stylos, ciseaux, pochettes, colle, gomme, etc... aux différents services de la Haute-Corse de la CCI de Corse.

Mode de dévolution de l'accord cadre : Le Pouvoir Adjudicateur a décidé de déroger à la règle de l'allotissement défini à l'article R2113-1 du Code de la Commande publique car celui-ci est de nature à rendre techniquement difficile et financièrement plus coûteux l'exécution des prestations.

Mode de passation de l'accord cadre :

L'accord cadre est passé selon la procédure d'appel d'offres ouvert - définie par les articles L.1 à L.6, et R2113-1, R2124-2.1° ; R2161-3.2°, R2161-4, R2161-5, R2162-2 al.2, R2162-4 -2°, R2162-13 et R2162-14 du Code de la Commande Publique.

L'accord cadre est à bons de commande et mono attributaire.

L'accord cadre fixe toutes les stipulations contractuelles conformément aux dispositions de l'article R2162-2 al.2 du Code de la Commande publique et notamment la consistance et le prix des prestations et leurs modalités de détermination. Il est exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande car pour des raisons techniques, économiques et financières, le rythme et l'étendue des besoins à satisfaire ne peuvent être entièrement arrêtés.

La Chambre de Commerce a décidé de passer un accord cadre sans minimum et maximum annuel de 30.000 € HT.

Critères de jugement des offres de l'accord-cadre :

* Le prix de la fourniture (65%)

* La valeur technique (35%) appréciée à l'aune de :

- Certification Qualité (à préciser).
- La qualité des produits au regard des échantillons fournis.
- Les délais de livraison.

La procédure d'achat du présent avis, est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

L'avis d'appel public à la concurrence a fait l'objet d'une publication simultanément au JOUE, BOAMP et au JAL l'Informateur Corse le 02 novembre 2022.

Nombre d'offre reçue : 01

Nom et adresse de l'attributaire : DUCLOT BUREAUTIQUE SARL ROUGE PAPIER CORSE - Centre Commercial Le Polygone - Espace Buro Montesoro
20600 BASTIA

Date de notification de l'accord cadre : Le 22 février 2023

Prix de l'accord cadre : Pour un montant maximum annuel de 30.000 € HT.

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Direction Juridique et Affaires Générales de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port - 20293 BASTIA Cedex
Tel : 04.95.54.44.39

Service auprès duquel le dossier peut être consulté :

Direction Juridique et Affaires Générales de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port - 20293 BASTIA Cedex
Tel : 04.95.54.44.39

ORGANE CHARGE DES PROCEDURES DE MEDIATION :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Place Félix Baret, CS 80001, 13282 MARSEILLE Cedex 06

Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :

Le Tribunal peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr :

* D'un référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé avant la signature du contrat dans un délai de 16 jours, à compter de la date de notification du rejet de l'offre,

* D'un référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé dans les délais de 31 jours ou de 06 mois en cas d'absence de publicité, .../...

* Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique,

* Recours contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du C.J.A. et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision par la personne publique.

Date d'envoi au JOUE, le 24 février 2023.

Date d'envoi du présent avis : le 24 février 2023.

CRÉDIT MUTUEL
CONVOCATION

CAISSE DE CREDIT MUTUEL GHISONACCIA

Les sociétaires sont informés que les assemblées générales de la Caisse de Crédit Mutuel ci-dessus sont convoquées par le conseil d'administration :

1) En Assemblée Générale Extraordinaire le MARDI 14 MARS 2023 à 18:00
Au siège de la caisse

Avec l'ordre du jour suivant :

01 Bienvenue, ouverture de l'Assemblée, constitution du bureau.

02 Adoption des statuts révisés.

03 Pouvoirs pour les formalités.

04 Clôture de l'Assemblée Générale.

ATTENTION : Dans l'hypothèse où le quorum prévu par les statuts de la caisse ne serait pas atteint, le Conseil d'Administration convoque dès à présent une deuxième assemblée générale Extraordinaire selon les modalités indiquées au point 3) ci-après.

2) En Assemblée Générale Ordinaire le JEUDI 30 MARS 2023 à 18:00

à l'adresse suivante :

CCM GHISONACCIA - 1765 AVENUE DU 9 SEPTEMBRE - 20240 GHISONACCIA

Avec l'ordre du jour suivant :

01 Bienvenue, ouverture de l'Assemblée, constitution du bureau.

02 Compte rendu d'activité.

03 Présentation du bilan et du compte de résultat.

04 Rapport du Conseil de Surveillance et certification des comptes.

05 Approbation des rapports, du bilan et du compte de résultat et quitus au Conseil d'Administration.

06 Affectation du résultat de l'exercice 2022.

07 Rémunération des parts sociales « B ».

08 Constatation variation du capital social.

09 Elections au Conseil d'Administration. 1 siège est à pourvoir [*].

M ZIRNHELT MAURICE, élu sortant, sollicite le renouvellement de votre confiance.

10 Elections au Conseil de Surveillance. 1 siège est à pourvoir [*].

MME SCHOLLER CECILE, élue sortante, sollicite le renouvellement de votre confiance.

11 Pouvoirs pour les formalités.

12 Clôture de l'Assemblée Générale.

* Les candidatures sont à adresser au siège de la Caisse 8 jours au moins avant la date de l'Assemblée générale.

3) En Assemblée Générale Extraordinaire

A la suite immédiate de l'assemblée ordinaire et dans les mêmes conditions, cette deuxième assemblée extraordinaire est convoquée pour se tenir dans l'hypothèse où le nombre minimum requis de sociétaires ne pourra être réuni lors de la première assemblée générale extraordinaire, afin de délibérer sur l'ordre du jour précisé ci-dessus, sous le point 1.

Les votes pourront se faire lors de l'assemblée générale.

Le/la Président(e) du Conseil d'Administration.

C.A.N.I.C.O.

Coopérative Agricole d'Approvisionnement

du Nord de l'Île et de la Côte Orientale

Casamozza - BP 1 - 20290 Lucciana

Siret 783 037 476 00026 - APE 515 L - Agrément 2019

Tél : 04.95.38.36.36 - Fax : 04.95.38.30.36

si.canico@wanadoo.fr

Casamozza, le 27 février 2023

Vous êtes prié d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire de la CANICO qui se tiendra à l'Hôtel restaurant « Chez WALTER » à Casamozza le :

Jeudi 23 mars 2023 à 17 H 00

ORDRE DU JOUR :

- Rapport du Conseil d'Administration,

- Examen des comptes de l'Exercice 2022,

- Rapport du Commissaire aux Comptes Général et Spécial

- Affectation des résultats,

- Constatation de la variation du Capital Social,

- Quitus aux Administrateurs,

- Renouvellement du tiers des Administrateurs :

FIESCHI FRUITS représentés par FIESCHI Jean Jacques

PAOLI Jean Louis - MATTEI Charles Antoine - SAMMARTINI Daniel

N.B. : Tout Coopérateur peut demander à examiner aux bureaux de la Coopérative à CASAMOZZA les comptes de l'Exercice 2022 ainsi que le rapport du Commissaire aux Comptes.

Le Président,
PEPE Augustin.

AVIS D'ATTRIBUTION

Procédure négociée avec mise en concurrence préalable/Entité Adjudicatrice

MONTANT SUPÉRIEUR AU SEUIL DE 431.000 € HT

CCIC/DC/2022.038

Chambre de Commerce
et d'Industrie
de Corse

NOM ET ADRESSE OFFICIELS DE L'ORGANISME ACHETEUR :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex - Tel : 04.95.54.44.44

CORRESPONDANT :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex - Tel : 04.95.54.44.44

Principale(s) activité(s) de l'Entité Adjudicatrice :

Services généraux des administrations publiques/activités Portuaires.

Objet de l'accord cadre :

Appel à candidature relatif à la fourniture et la pose de panneaux signalétiques et adhésifs sur les Ports de Commerce de Bastia et de l'Île-Rousse.

Durée de l'Accord Cadre : La durée de l'accord cadre est de 1 (un) an renouvelable 3 (trois) fois à compter de sa notification.

Lieux de livraison : * Port de Bastia et de l'Île-Rousse

Nomenclature Européenne CPV : 35261000-1/ Panneaux d'information

Caractéristiques principales :

Celles-ci sont présentées dans le bordereau de prix pour chacun des lots.

Mode de dévolution de l'accord cadre :

Afin de susciter la plus large concurrence, l'Entité Adjudicatrice passe l'accord cadre en lots séparés. Les opérateurs économiques peuvent soumissionner pour un seul ou plusieurs lots.

La présente procédure regroupe 2 (deux) lots :

Lot 1 : Port de Bastia

Lot 2 : Port de l'Île-Rousse

Mode de passation de l'accord cadre :

L'accord cadre est passé selon la procédure négociée avec mise en concurrence préalable - définie par les articles L.1 à L.6, R2113-1, R2124-4, R2161-21, R2161-22, R2161-23, R2162-2 al.2, R2162-4 -1°, R2162-13 et R2162-14 du Code de la Commande Publique.

L'entité adjudicatrice, par application des dispositions de l'article R2161-23 du Code de la Commande Publique pourra attribuer l'accord-cadre sur la base des offres initiales sans négociation.

L'accord cadre est à bons de commande et mono attributaire.

L'accord cadre fixe toutes les stipulations contractuelles conformément aux dispositions de l'article R2162-2 al.2 du Code de la Commande publique et notamment la consistance et le prix des prestations et leurs modalités de détermination. Il est exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande car pour des raisons techniques, économiques et financières, le rythme et l'étendue des besoins à satisfaire ne peuvent être entièrement arrêtés.

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse a décidé de passer un accord cadre sans minimum annuel et un maximum annuel en valeur :

Lot N°1 : Port de Bastia

Maximum annuel : 60.000,00 Euros HT.

Lot N°2 : Port de l'Île Rouse

Maximum annuel : 40.000,00 Euros HT.

Critères de jugement des offres de l'accord-cadre :

* Prix (60%)

* Délai (20%) apprécié à l'aune de :

- Proposition d'un devis,

- Délai de livraison.

* Qualité de la fourniture (20%)

La procédure d'achat du présent avis, est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

L'avis d'appel public à la concurrence a fait l'objet d'une publication simultanément au JOUE, BOAMP et au JAL l'Informateur Corse le 1er août 2022

Nombre de candidature reçue pour le lot 1 : 04

Nombre de candidature reçue pour le lot 2 : 03

Nombre d'offre reçue pour le lot 1 : 02

Nombre d'offre reçue pour le lot 2 : 01

Nom et adresse de l'attributaire du lot 1 :

SARL GRAPHIC TOMASI - Route de Santa Reparata - 20220 L'Île-Rousse

Nom et adresse de l'attributaire du lot 2 :

SARL GRAPHIC TOMASI - Route de Santa Reparata - 20220 L'Île-Rousse

Date de notification du lot 1 de l'accord cadre : Le 22 février 2023

Date de notification du lot 2 de l'accord cadre : Le 19 décembre 2022

Prix de l'accord cadre :

Lot 1 : Pour un montant maximum annuel de 60.000 € HT

Lot 2 : Pour un montant maximum annuel de 40.000 € HT

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Direction Juridique et Affaires Générales de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port - 20293 Bastia Cedex

Tel : 04.95.54.44.44

Modalités de consultation du marché :

L'entier dossier de marché est susceptible d'être consulté, dans le respect des secrets protégés par la loi, au siège de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse (Hôtel Consulaire, Rue du nouveau port, 20200 Bastia / Tel : 04 95 54 44 44) - Direction juridique, rendez-vous préalablement pris à cet effet auprès de M. Pierre François Agostini aux jours et heures habituels d'ouverture de l'établissement : 8H30-12h et 14h-18h.

ORGANE CHARGE DES PROCEDURES DE MEDIATION :
Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Place Félix Baret, CS 80001, 13282 MARSEILLE Cedex 06

Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :

Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr par :

* Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé avant la signature du contrat dans un délai de 16 jours, à compter de la date de notification du rejet de l'offre,

* Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé dans les délais de 31 jours ou de 06 mois en cas d'absence de publicité,

* Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique,

* Recours contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du C.J.A. et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision par la personne publique.

Date d'envoi au JOUE, le 24 février 2023.

Date d'envoi du présent avis : le 24 février 2023.

DERNIERES
MINUTES

N° 45

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à ALATA (20167), du 25 février 2023, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : ACM HOLDING

Siège : Résidence Spurtone, Lieu-dit Tuscia, 20167 Alata.

Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1.000,00 euros

Objet : La prise de participation dans toutes sociétés françaises ou étrangères quels que soient leur objet social et leur activité, la gestion de titres et de valeurs mobilières, l'investissement à objet civil matériel ou immatériel pour son compte ou pour celui de tiers, la gestion de son propre patrimoine tant immobilier que mobilier et de tout patrimoine quelle que soit sa composition appartenant à toute personne physique ou morale, l'administration de société.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Présidente : Madame Anne-Christine, Aurélie MIRAMOND, demeurant Résidence Spurtone, Lieu-dit Tuscia, 20167 Alata.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, La Présidente.

N° 46

Raison sociale : ONDINE

Forme : SASU

Au capital de : 1000 euros

Siège social : Immeuble Santa Cruz

20600 Bastia-RCS Bastia 807 516 299

Par décision du 31/12/2022, les associés statuant au vu du rapport du liquidateur a :

- Approuvé les comptes de liquidation.

- Donné quitus au liquidateur et déchargé de son mandat.

- Décidé la répartition du produit net et de la liquidation.

- Prononcé la clôture des opérations de liquidation.

- Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Mention : RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 47

Notaire

SAS Alain SPADONI
& ASSOCIES,

Notaires à Ajaccio (Corse-du-Sud)

3, avenue Eugène Macchini

Immeuble « Le Régent »

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Nadine GIRONI-GAMBINI, Notaire associé de la Société par Actions Simplifiée " Alain SPADONI & Associés, Notaires ", titulaire d'un Office Notarial à AJACCIO (Corse-du-Sud), 3 avenue Eugène Macchini, Immeuble « Le Régent », le 23 février 2023, en cours de publication au SPFE d'Ajaccio, a été constituée une Société Civile Immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

Objet social : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location, la vente de tous biens et droits immobiliers et ceux pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément.

Le tout soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement.

Et, généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société.

Dénomination sociale : LES ONDINES

Siège social : Ajaccio (20000), 1, rue d'Iena

Durée : 99 années

Capital social : 801.500,00 € avec un apport en numéraire et l'apport d'un bien immobilier situé sur la commune d'Ajaccio (20000), rue d'Iena.

Gérant : Monsieur Claude Nonce GATTI, demeurant à Ajaccio (20000), 1, rue d'Iena

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,

Me Nadine GIRONI-GAMBINI, Le notaire.

N° 48

RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale parue dans "ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE", du 24/02/2023, n° 6966, concernant la constitution de la société CARROSSE-RIE FABRI.

* Il fallait lire :

Suivant acte SSP en date du 16/02/2023.

* Au lieu de :

Suivant acte SSP en date du 15/02/2023.

Pour avis,

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DE LAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code Civil
Article 1378-1
Code de Procédure Civile
Loi n°2016-1547
du 28 Novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 14 novembre 2014,

Monsieur Jules François CASABIANCA, en son vivant retraits, demeurant à PRUNELLI-DI-CASACCONI [20290] lieu-dit "U Giurone". Né à PRUNELLI-DI-CASACCONI [20290], le 21 juillet 1937. Célibataire. Non lié par un pacte civil de solidarité. De nationalité française.

Résident au sens de la réglementation fiscale. Décédé à BASTIA [20600] [FRANCE], le 25 novembre 2019. A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Marthe POGGI, Notaire, agissant en qualité de membre de la Société "Maître Marthe POGGI, Notaire associé", Société Civile Professionnelle titulaire d'un Office Notarial dont le siège social est à BASTIA [20200], 39, boulevard Paoli, le 12 décembre 2022.

L'acte constatant le contrôle de la saisine du légataire universel a été reçu par le notaire susnommé en date du 22 février 2023, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Marthe POGGI, Notaire BASTIA [20200], 39, boulevard Paoli - référence CRPCEN : 20026, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de BASTIA [20200] de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Pour avis, Maître Marthe POGGI.

N° 50

SARI-SOLENZARA IMMOBILIER

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7622,45 euros
Siège social : Route du Port
20145 Sari-Solenzara-345 262 356

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 15 février 2023, la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par Madame Josette Toma de démissionner de ses fonctions de Gérant et a nommé en qualité de nouveau Gérant statutaire Jean Joseph Toma, demeurant Maison Toma, RN 198, 20145 Sari-Solenzara, pour une durée illimitée à compter du 15 février 2023.

L'article 21 des statuts a été modifié en conséquence. Le nom de Jean Joseph Toma a été substitué à celui de Madame Josette Toma.

Pour avis, La Gérance.

N° 51

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce publiée dans "L'Informateur Corse Nouvelle" du 17/02/2023 concernant PS2A. Il fallait lire : Siège : Rue Aspirant Michelin - Immeuble le Golo - Bât D - 20090 Ajaccio.

PRESSE COM & CIE

SAS au capital de 112.500 €
16, Avenue Docteur Noël Franchini
20090 Ajaccio
RCS Ajaccio 538 971 367

Lors de l'AGE du 23/05/2022, les associés ont pris les décisions suivantes :

- Transfert du siège social au 81, Avenue Henri Ginoux - 92120 MONTROUGE.
 - Changement de dénomination sociale : La nouvelle dénomination est : PRESSE MEDIAS COMMUNICATION.
 - Président : Paul AURELLI, demeurant 22, Cours Napoléon, 20000 AJACCIO.
- Radiation du RCS AJACCIO et immatriculation au RCS NANTERRE.



N° 53

LE PORT DES NACRES

Société Civile Immobilière
Au capital de 1000 euros
Siège social : Citadelle
15, Maison Romieu - 20200 Bastia
495 390 627 RCS Bastia

AVIS DE REMPLACEMENT DU GÉRANT

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15/02/2023 :

Toma Jean-Toussaint, demeurant Bât A, A Falatta di a Marina, résidence la Palmeraie, 20145 SARI-SOLENZARA, a été nommé en qualité de Gérant pour une durée illimitée en remplacement de Madame TOMA JOSETTE.

L'article 15 des statuts a été modifié en conséquence par la suppression du nom de Madame TOMA JOSETTE sans qu'il soit procédé à son remplacement. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis,
La Gérance.

N° 54

SAS DELTAGEE

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 10.000 euros
Siège social : Chez INIZIA
4, Avenue du Mont Thabor
Immeuble Castellani
Quartier Saint-Joseph, 20090 Ajaccio

- Par décision de l'AGE du 24/08/2021, il a été décidé de ne pas dissoudre la société bien que les capitaux propres soient inférieurs à la moitié du capital social. Mention au RCS d'Ajaccio.



SAS Alain SPADONI & ASSOCIES

Notaires à Ajaccio (Corse-du-Sud)
3, avenue Eugène Macchini
Immeuble « Le Régent ».

Suivant reçu par Maître Aurélia MASPOLI, Notaire associée de la Société par Actions Simplifiée " Alain SPADONI & Associés, Notaires ", le 16 février 2023, enregistré au SPFE d'Ajaccio le 23 février 2023 Référence 2023 N 90, a été a été cédé un fonds de commerce par : La société dénommée LES JARDINS DE BALEONE, Société par actions simplifiée, au capital de 1000 €, siège social : SARROLA-CARCOPINO [20167], Pépinière de Baléone, Chez Monsieur Franck TORRE, Confinella, RCS AJACCIO 830562815.

A : La société dénommée SOCAVICA, Société à responsabilité limitée, au capital de 122.000 €, siège social : AJACCIO [20090], zone industrielle du Vazzino, RCS AJACCIO 382952364.

Un fonds de commerce de PEPINIERE sis SARROLA-CARCOPINO [20167], lieu-dit Confinella connu sous le nom commercial LA PEPINIERE DE BALEONE pour lequel le cédant est immatriculé au RCS d'AJACCIO sous le n° 830 562 815.

Prix : 350.000 € dont 330.000 € pour les éléments incorporels et 20.000 € pour les matériels.

Entrée en jouissance le 16 février 2023. Oppositions : pour la validité et la correspondance en l'office notarial de Maître Aurélia MASPOLI, Notaire, immeuble le Régent, 3 avenue Eugène Macchini, 20000 AJACCIO dans les 10 jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi.

Pour avis,
Me Aurélia MASPOLI,
Le notaire.

N° 56

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 13 février 2023, à BASTIA [20200], il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination de la société :
SCANNAELENA

Forme : Société Civile Immobilière
Objet :

- L'acquisition, la construction et la gestion de tous biens et droits immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, commercial ou industriel,

- La mise en valeur, l'administration et l'exploitation, par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance,

Et plus généralement, toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à cet objet, ou susceptibles d'en faciliter la réalisation, y compris la prise de participation dans toutes sociétés.

Siège social : Chez M. Stéphane Scannapieco, 7 bis Boulevard Hyacinthe de Montera, Résidence Montera, 20200 BASTIA

Durée : 99 ans à compter de la date d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Capital social : 1200 Euros, constitué par apport en numéraire exclusive-ment.

Gérant : M. Stéphane Scannapieco, 7 bis Boulevard Hyacinthe de Montera, Résidence Montera, 20200 Bastia.

Immatriculation : RCS de Bastia.

Pour avis et mention,
La Gérance,
Monsieur Stéphane SCANNAPIECO.

CESSION DE DROIT AU BAIL COMMERCIAL

Suivant acte reçu par Maître Charles SANTUCCI, Notaire associé de la Société par Actions Simplifiée " Alain SPADONI & Associés, Notaires ", titulaire d'un Office Notarial à AJACCIO (Corse-du-Sud), 3 avenue Eugène Macchini, Immeuble «Le Régent», le 08 février 2023, enregistré à SPFE d'AJACCIO, le 14 février 2023, référence 2A04P31 2023 N 00074.

La Société dénommée GLORIA, Société à responsabilité limitée au capital de 1000 €, dont le siège est à BASTIA [20200], 18, rue César Campinchi, identifiée au SIREN sous le numéro 832690945 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA.

A VENDU A :

La Société dénommée L'ORU, Société par actions simplifiée au capital de 100 €, dont le siège est à VILLANOVA [20167], hameau de Scaglioli, identifiée au SIREN sous le numéro 832964951 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO.

Le droit au bail des locaux situé à BASTIA [20200], 18 rue César CAMPINCHI immatriculée au RCS de BASTIA N°832 690 945 et affectés à la vente au détail de textiles et accessoires de mode, tous articles de prêt à porter, accessoires, maroquinerie, bijouterie, cosmétiques, artistiques, tableaux, coutellerie, chapperie, chaussures, poterie, décoration, meubles, luminaires et création d'objets divers personnalisés ainsi que toutes activités connexes ou complémentaires se rapportant directement ou indirectement à l'objet.

Prix : 70.000,00 €.

Entrée en jouissance le 1er mars 2023. Oppositions : Pour la validité et la correspondance en l'office notarial de Maître Martine MASSONI-LIEUTAUD Notaire, Immeuble Le Napoléon, bâtiment C, Toga, 20416 VILLE DI PIETRA-BUGNO en la forme légale dans les 10 jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi.

Pour insertion, Maître Charles SANTUCCI, Notaire.

N° 58

Sophie EMMANUELLI-COLTELLONI,

Huissière de Justice Associée
Société Civile Professionnelle
Au capital de 160.000,00 Euros
Siège social : Résidence Les Pergolas

Rue Sainte Catherine
20217 Saint-Florent

Siège de liquidation :
Résidence Les Pergolas
Rue Sainte Catherine
20217 Saint-Florent
441 874 369 RCS Bastia

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'A.G. réunie le 31/10/2022 au Résidence Les Pergolas, Rue Sainte Catherine, 20217 SAINT-FLORENT a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Mme Sophie EMMANUELLI - COLTELLONI, demeurant Résidence Les Pergolas, Rue Sainte Catherine, 20217 SAINT-FLORENT, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de BASTIA, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

AU CŒUR DE BASTIA



Photo Anna Livia Giovannetti

Lingua è cultura Corsa est une association créée il y a six ans par Cathy Campana qui, alors âgée de 63 ans, était étudiante au sein de la filière éponyme à l'Université de Corse. Depuis septembre dernier, elle organise, tous les samedis à 16 heures au Café du Centre, à Bastia, les Scontri. Ces événements hebdomadaires mettent des invités à l'honneur tels que Felì, Eppò, et bien d'autres et permettent aux participants de s'exercer en pratique, que ce soit en conversant ou en chantant.

Tous les samedis, au Café du Centre à Bastia, environ une soixantaine de personnes se réunissent autour d'invités [groupes, chanteurs, diacres, poètes, écrivains] conviés par Cathy Campana. «*Les artistes qui viennent ne viennent pas faire un concert, ils viennent accomplir une démarche militante*, explique-t-elle. *Les participants doivent être acteurs et non spectateurs.*»

Les Scontri sont, selon les mots de la présidente de l'association, «une fenêtre sur l'autre qui permet de rompre la monotonie». Il s'agit en effet d'un rendez-vous qui permet de retrouver des habitués comme de rencontrer de nouvelles personnes, de s'enrichir culturellement et toujours intégralement en langue corse. Attention cependant! Il est hors de question de s'inquiéter de savoir comment ceci ou cela se dit! «*Il faut arrêter de parler de la langue corse, il faut la parler tout simplement, c'est un outil de communication. Je refuse que l'on se sente critiqué ou jugé pour sa manière de parler le corse*» déclare Cathy Campana, qui regrette que certaines envies de parler corse soient réprimées par une peur de mal faire. «*Ma plus grande surprise depuis que nous avons débuté ces rencontres, c'est le nombre de personnes qui vous disent qu'elles ne parlent pas corse, alors qu'elles ont un très bon niveau!*» s'exclame-t-elle, amusée. Les locuteurs des Scontri ont d'ailleurs une bonne maîtrise du corse, et Cathy Campana souhaiterait que des personnes moins à l'aise rejoignent les rangs, afin d'écouter, d'exercer leur oreille, pour enfin finir par oser s'exprimer. Le fait d'être corse ou non ne change d'ailleurs rien à l'accueil réservé aux artistes et membres qui participent à ces rencontres: «*Nous avons des artistes qui ne sont pas corses et qui parlent corse, comme le violoniste et professeur du conservatoire Raphaël Pierre. Il y a aussi des gens qui ne sont pas corses et chantent encore mieux que nous. Il suffit de vouloir de cette culture.*» Pour sa part, désireuse de renforcer sa connaissance du corse, Cathy Campana avait obtenu en 2008 le Certificatu di lingua corsa, validant une compétence de communication opérationnelle en langue corse. De quoi lui donner l'élan nécessaire

pour s'inscrire à l'Université, à l'âge de 63 ans, et y obtenir un master en langue et culture corses. Sur les bancs de ses différents lieux de formation, elle a tissé des liens qui permettent aujourd'hui de nourrir les Scontri. «*Nous avons reçu Petru-Saveriu Luciani, qui était un camarade de classe à l'université, et une de ses vidéos a fait 10 000 vues, grâce à Facebook qui est pour l'association un outil indispensable.*» Très active sur les réseaux sociaux, la présidente poste les actualités de l'association. Celles-ci ont attiré l'attention de Michel Feltrin-Palás chroniqueur à *L'Express*, qui s'est penché sur Lingua è cultura Corsa dans sa chronique *Sur le bout des langues*.

Pour venir parler, écouter, profiter de théâtre, de chanson et de culture plus globalement, nul besoin de verser un sou de cotisation. «*J'ai un très bon réseau, ce qui permet d'organiser ces Scontri gratuits. On suggère simplement aux participants de prendre une boisson, puisque nous sommes dans un café, mais les garçons ne sont jamais pressants. Il n'y a pas d'adhésion, on ne demande pas non plus de subventions. On est un peu ambitieux: on veut montrer qu'on peut très bien faire circuler la langue corse, la faire vivre, sans que cela ne coûte quoi que ce soit. Comme avant. Il y a des gens qui n'ont pas les moyens de payer des cours, et ce serait discriminatoire de leur dire: vous ne pouvez pas apprendre parce que vous n'en n'avez pas les moyens, apprenez plutôt le français gratuitement!*» Loin d'être contre l'existence des centres de formation qu'elle juge nécessaires, Cathy Campana regrette que les aides et subventions accordés à ces derniers ne leur permettent pas toujours d'offrir la gratuité des cours aux apprenants.

Heureuse du succès des Scontri, la présidente de l'association pense à l'avenir. «*Il nous faudra nous renouveler, et nous sommes déjà sortis hors des murs du café car la bibliothèque de Furiani nous a invités et reçus comme des princes; nous avons aussi été conviés à une grande fête dans un village cet été, afin de perpétuer toujours ce même esprit de musique et d'amicizia. Ce qui serait merveilleux, c'est que d'autres gens reprennent l'idée, et organisent leurs propres Scontri un peu partout.*» ■ Anna Livia GIOVANNETTI

BIBLIOTHÈQUE FESCH

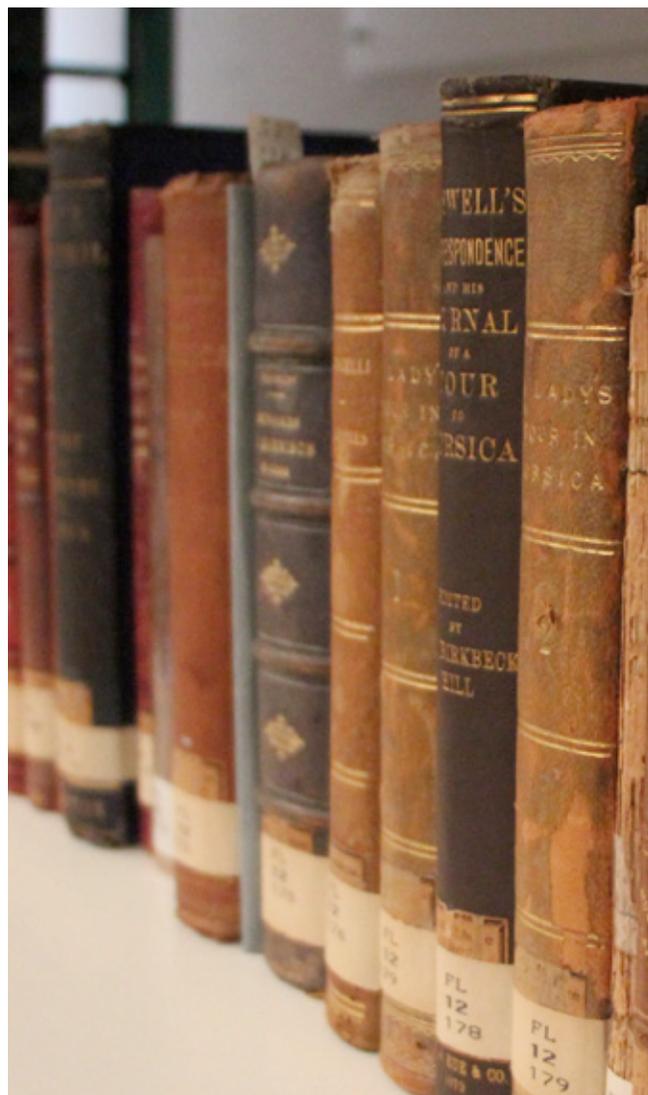
À LA RECHERCHE DES TRÉSORS



La Ville d'Ajaccio vient de conclure un partenariat avec la prestigieuse Sorbonne Université pour étudier le fonds ancien de la bibliothèque patrimoniale Fesch. Constitué de plus de 40000 ouvrages, celui-ci regorge de pépites méconnues que les instigateurs de l'opération espèrent bien pouvoir valoriser.



Hélène Casanova-Robin



Photos Manon Perelli

« Le fonds est d'une richesse exceptionnelle et a besoin d'être valorisé. Il comprend toutes les disciplines des arts, des lettres et des sciences. »

C'est l'un des bijoux que la famille Bonaparte a légué à Ajaccio. Depuis le début du XIX^e siècle, le fonds ancien de la bibliothèque Fesch recèle une multitude de trésors parmi ses quelques 40 000 pièces. Constituée grâce à des dons successifs, dont ceux, précieux, du Cardinal Fesch et de Lucien Bonaparte, cette collection de livres inestimables rassemble une trentaine d'incunables - imprimés pour la plupart en Italie entre 1455 et 1500 - ainsi que des centaines d'ouvrages couvrant une période comprise entre le XV^e et le XIX^e siècle, parmi lesquels des manuscrits uniques et des éditions rares. Pourtant, la valeur de ces volumes installés sur les rayonnages de la bibliothèque patrimoniale est restée longtemps méconnue. Afin d'étudier plus en profondeur ce fonds ancien, la Ville d'Ajaccio vient de signer une convention avec Sorbonne Université, le 22 février 2023. Prévu pour une durée initiale de trois ans, et renouvelable de façon tacite, ce partenariat avec la prestigieuse université parisienne donne l'occasion à quelques-uns de ses chercheurs de venir explorer les ouvrages de la bibliothèque. Un « projet d'envergure », selon les mots de Simone Guerrini, adjointe à la culture et au patrimoine, qui s'intéressera à des ouvrages de « philosophie, philologie, langues et littératures latine et grecque

antiques, d'astronomie et de médecine antiques et modernes ». À l'origine de cette opération, Hélène Casanova-Robin, directrice du laboratoire *Rome et ses renaissances* à la faculté de lettres de Sorbonne Université. D'origine corse, cette professeure de littérature latine rêvait depuis longtemps de se pencher sur ce morceau du patrimoine ajaccien. « C'est un projet qui me tenait à cœur. J'avais eu l'occasion de visiter cette bibliothèque qui était restée chère à ma mémoire. C'était peut-être le moment de monter ce partenariat afin d'explorer ce fonds ancien qui n'est pas connu, pas bien répertorié », ajoute-t-elle en précisant que la Sorbonne a initié de longue date de telles collaborations avec des institutions parisiennes comme la Bibliothèque nationale de France et le Louvre, « mais moins avec les établissements de province ». Le fonds ancien de la bibliothèque Fesch « est d'une richesse exceptionnelle et a besoin d'être valorisé. Il comprend toutes les disciplines des arts, des lettres et des sciences », reprend-elle en soulignant que « cette littérature antique reste l'armature fondamentale du savoir moderne. C'est à partir de cet héritage que s'est ensuite constituée la science moderne. Ce fonds intéresse non seulement les antiquisants que nous sommes, spécialistes de littérature latine ou de littérature grecque, mais aussi d'autres collègues plus spécialisés en histoire, en histoire de l'astronomie, en histoire

Redonner tout son lustre à la bibliothèque patrimoniale

Nichée dans l'aile ouest du Palais Fesch, la bibliothèque patrimoniale est toujours aussi impressionnante. Presque hors du temps, cette immense salle à l'ambiance si particulière a été classée monument historique en 1986. Sans doute ses hauts plafonds et ses majestueux rayonnages en noyer ont-ils contribué à faire sa renommée depuis sa création à la fin du XIX^e siècle. Mais l'édifice a toutefois souffert du poids des années et de l'humidité. Au point qu'un immense chantier de restauration a été entrepris depuis 2018. Une opération qui se chiffre à 1,769 million d'euros HT, pour laquelle le Loto du patrimoine a d'ores et déjà dégagé 500 000 euros, le reste du financement provenant de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC), la Collectivité de Corse et la Ville d'Ajaccio. « Nous allons aussi bénéficier, au titre du mécénat, d'une dotation de Dassault Histoire et Patrimoine à hauteur de 200 000 euros », précise Élisabeth Périé, directrice des bibliothèques et médiathèques d'Ajaccio. Afin de permettre une organisation optimale et sécurisée de ces travaux, les livres qui y dormaient depuis des siècles et qui constituent le précieux fonds ancien, ont dû être déplacés en fin d'année 2022 dans les locaux de la médiathèque Sampiero attenante. « C'est un chantier qui a pris deux mois, précise Aude Pontalier, responsable de la bibliothèque Fesch, des collections anciennes, de la conservation préventive des livres anciens. Nous avons déplacé toutes les collections, format par format, pour les mettre à l'abri pendant les travaux ». En tout ce sont ainsi 15 000 à 20 000 volumes qui ont dû être provisoirement relogés. Une opération aussi physique que délicate qui a nécessité certaines précautions. « Ce sont des livres très fragiles parce que très vieux, qui ont eu des moments où ils n'ont pas été très bien conservés, donc ils ont subi les dommages du temps et des mauvaises conservations. Nous avons dû les sortir les uns après les autres délicatement et les déplacer à l'aide de chariots particuliers pour essayer de limiter au mieux les manipulations qui peuvent encore plus les dégrader », explique Aude Pontalier. C'est donc désormais quelques mètres en contrebas de la bibliothèque Fesch, dans une ambiance moins chargée d'histoire, que les chercheurs de la Sorbonne vont s'atteler à explorer ces précieux ouvrages, avant qu'ils puissent enfin reprendre leur place. MP



de la médecine ». À ses côtés, Véronique Boudon-Millot, directrice de recherches en médecine grecque ancienne au sein du Centre national de la recherche scientifique de Sorbonne Université, ne tarit pas d'éloges sur les premiers ouvrages qu'elle a pu étudier dans sa spécialité : « Il y a de très belles pièces. Ce sont des imprimés, mais ce qui peut faire la valeur de certains de ces exemplaires, ce sont les annotations manuscrites que l'on trouve en marge de ces volumes et qui en font des pièces uniques. On peut grâce à ces annotations, en particulier, retracer l'histoire et le parcours de certains de ces livres. Comment sont-ils arrivés à Ajaccio ? À quel moment ? Par qui ont-ils été lus et annotés ? Certaines de ces inscriptions permettent de ressusciter la figure de grands médecins humanistes. L'enjeu sera de voir de quelle origine étaient ces livres. On peut identifier parfois les couvents, les oratoires qui ont été pillés à l'époque révolutionnaire ».

Pour mener au mieux ses recherches, l'équipe d'enseignants-chercheurs et de doctorants de la Sorbonne espère pouvoir venir à Ajaccio tous les deux mois. De quoi lui permettre d'étudier les précieux ouvrages et produire à terme des publications les mettant en lumière. « Nous espérons à mi-parcours organiser une table ronde avec tous les doctorants et chercheurs plus chevronnés, et, au bout des trois années, organiser un colloque de plus grande

envergure qui permettrait de mettre en avant certains ouvrages que l'on a trouvés, leur intérêt », dévoile Hélène Casanova-Robin qui espère dénicher « quelques pépites », dont certaines n'existent que dans la bibliothèque ajacienne. « Nous voulons apporter un double éclairage à ce fonds ancien. Tout d'abord scientifique, afin d'inciter la communauté de chercheurs internationale à s'intéresser aussi à cette bibliothèque et à venir la fréquenter. Et puis, plus largement, pour faire connaître à tout le monde sa richesse », explique-t-elle encore. Dans ce droit fil, au-delà de cette opération de recherches, la chercheuse et ses collègues ambitionnent aussi d'appuyer l'équipe de la bibliothèque patrimoniale dans les opérations de numérisation du fonds ancien afin d'y donner un accès plus aisé. « On ne peut pas non plus souhaiter qu'une foule vienne manipuler ces ouvrages, car ce sont des objets extrêmement fragiles, mais en numériser une partie serait une excellente chose », note-t-elle. De son côté, Simone Guerrini assure : « Tout au long de ce projet de recherches, nous tiendrons la population informée des avancées des travaux sur le site de la bibliothèque patrimoniale, avec un véritable journal de bord où il y aura en continu tous les résultats des travaux ». De quoi peut-être piquer la curiosité de certains et les rendre désireux d'en savoir plus sur ces trésors oubliés. ■

Manon PERELLI

FERDINAND LAIGNIER-COLONNA

L'UNIVERSEL AU CŒUR DU SINGULIER



Photo DR

Né en 1988, Ferdinand Laignier-Colonna est originaire du sud de la Corse et vit à Porto Vecchio. Docteur en langue et littérature françaises après des études de lettres modernes menées à Corte et à Pise, il est l'auteur de plusieurs publications, dont une thèse intitulée « Visages et masques de l'insularité. Perceptions, expressions et enjeux du schème insulaire », il vient de publier son premier roman, Marche ou rêve, aux éditions Héloïse d'Ormesson.

Au travers du personnage d'un jeune homme, atteint comme lui de myopathie, il pose un regard acerbe sur la Corse et le monde d'aujourd'hui, l'abîme entre les discours (dont celui sur le vivre-ensemble) et les réalités du quotidien.

Propos recueillis par Frédéric BOURREAU-MICAELLI

Quels sont les thèmes que vous avez voulu développer dans ce roman ?

Le sujet de *Marche ou rêve* est le handicap, car ce roman met en scène un personnage invalide dont le corps est une île, fier et abîmé, escarpé comme la Corse dont il est originaire. Un narrateur qui pose un regard sans concession sur soi, sur les autres et sur la vie d'une station balnéaire du sud de la Corse.

N'avez-vous pas craint que ce thème puisse décourager les lecteurs ?

Marche ou rêve est un roman qui traite du handicap, oui, mais pas seulement ! Oui, je reconnais que dit comme ça, c'est un thème qui n'est pas très excitant, voire déplaisant, je vous l'accorde ! Mais ce roman c'est également bien plus. C'est un roman d'amour, d'amitié, d'espoir. Je ne peux que dire aux lecteurs qui hésitent « Oui, ça parle du handicap mais vous ne l'avez jamais lu traité de cette manière ! Faites-moi confiance ! » Je sais, vous allez me répondre « Vous n'êtes pas objectif ! C'est votre roman ! Vous n'allez pas dire qu'il n'est pas intéressant ! » C'est un roman cynique,

ironique, caustique. Ce n'est pas ce que vous croyez, vraiment. C'est aussi un roman de la possibilité mentale et de l'impossibilité physique. Tout au long du récit, ces deux notions s'entremêlent, s'embrassent, s'inversent. Et ce récit pose une question, que l'on s'est tous posée au moins une fois, et cette question commence par « Et si... ». Et si j'avais fait d'autres choix ? Et si l'opportunité de changer de vie m'était donnée, que ferais-je ? Et si... ? Et si... ? Et si vous découvriez ce roman ?

Est-ce délicat ou au contraire plus simple d'écrire un roman qui traite d'un sujet qui vous concerne ?

Dans un roman et un premier roman, d'autant plus, il y a toujours un peu de soi ou du moins une exposition de soi. « Plus simple » ça l'est car j'ai une maîtrise totale du sujet, mais il faut veiller à ne pas sombrer dans une sorte d'« onanisme littéraire ». Le lecteur doit trouver dans la narration des échos de sa personnalité. Pour résumer : au cœur du singulier, il y a l'universel.

«J'ai voulu un « je » universel et si des personnes valides ont pu se reconnaître dans ce narrateur par divers aspects, alors j'ai réussi mon pari.»

Votre personnage principal n'a pas de nom ni de prénom, pourquoi ce parti-pris?

Dès le départ, j'ai opté pour ce choix, non pas pour tendre vers l'autobiographie car *Marche ou rêve* n'est pas une autobiographie mais pour impliquer davantage le lecteur. Je m'explique : ce roman s'inscrit dans une démarche autofictionnelle, c'est-à-dire que je m'inspire d'expériences vécues pour construire ma narration. Narration que je nourris d'événements fictionnels pour tendre vers un récit le plus romanesque possible. Le roman aborde des thèmes bien plus vastes que le simple thème du handicap. L'identité par exemple. Et ça, qu'elle soit morcelée, en proie aux doutes ou totalement assumée, on en a tous une, valide ou invalide. Les états d'âme du narrateur, ses ressentis vis-à-vis de son environnement, de la société ou de ses relations avec autrui, ne sont pas du seul fait de son handicap. Il est avant tout un homme qui, comme nous tous, connaît ses névroses, ses élans de joie, ses moments d'excitation ou de tristesse. J'ai voulu un « je » universel et si des personnes valides ont pu se reconnaître dans ce narrateur par divers aspects, alors j'ai réussi mon pari.

Comment aborder la question du handicap de manière originale, sans tomber dans le stéréotype et éviter l'apitoiement ou bien le cliché du film *Intouchables*?

Le handicap est un thème très peu traité en littérature. Je suppose que les raisons sont variées : on imagine un roman lent, dénué d'action, le handicapé ne fait pas un bon héros ou du moins pas un héros suffisamment attrayant, on ne visualise pas des situations dynamiques auxquelles un handicapé pourrait prendre part, etc. Comment être original ? La réponse est dans votre question. En ne tombant pas dans le stéréotype et en évitant l'apitoiement justement. Ma nature est ainsi, mais j'ai voulu *Marche ou rêve* incisif, tranchant, dénué de pathos. Et les retours de lecture saluent cela. C'est gratifiant. Quant au film *Intouchables*, il a attiré plus de 19 millions de spectateurs. Je me souhaite autant de lecteurs !

L'amour occupe une place importante dans la trame de votre roman...

C'est un thème difficile à traiter car il faut, à mon sens, se montrer juste, touchant, sincère et ne pas sombrer dans la surenchère, le pathos justement, on y revient. Écrire avec simplicité sans être simpliste pour proposer un roman complexe mais pas compliqué. Là est toute la difficulté. J'espère y être arrivé.

Quel est votre processus d'écriture ? Avez-vous par exemple des règles, des petits rituels ?

J'écris principalement l'après-midi, avec la radio en fond sonore. Et en général, de 20 heures à 22 heures, je relis ce que j'ai écrit un

peu plus tôt et procède à quelques retouches, corrections. Pour stimuler mon inspiration, je lis énormément et regarde différents films et séries car une phrase, une ligne de dialogue ou une scène va déclencher une idée que je vais essayer de retranscrire.

Le manuscrit achevé, il faut encore parvenir à le transformer en livre, comment s'est passé ce processus ?

Une fois sûr de son manuscrit, on l'envoie à différentes maisons d'édition que l'on a préalablement sélectionnées pour différentes raisons et on attend. Longtemps. C'est un milieu qui vous enseigne la patience.

Pourquoi avoir arrêté votre choix sur les éditions Héloïse d'Ormesson ?

Je vais nuancer votre question. J'avais sélectionné, parmi plusieurs autres maisons, les Éditions Héloïse d'Ormesson mais ce sont eux qui, en validant mon texte, m'ont choisi. Au final, on n'a que peu d'emprise sur ce processus : on vise, on sélectionne, on ambitionne, mais le dernier mot leur revient toujours. Et puis, je ne suis pas suffisamment connu pour avoir l'exigence ou la prétention de choisir ma maison d'édition. Les éditions Héloïse d'Ormesson me plaisaient pour diverses raisons : leur ligne éditoriale, les valeurs prônées dans différents interviews, l'aura d'Héloïse d'Ormesson, etc. Cette aventure littéraire m'a permis de faire la connaissance d'une équipe bienveillante et passionnée : Roxane, Alix, Alexandra, Charlotte, etc. C'est un peu Ferdi et ses drôles de dames !

On voit de plus en plus au cinéma de films tirés d'adaptations d'œuvres littéraires, qu'en pensez-vous ?

C'est une bonne chose. Il y a de moins en moins de lecteurs, donc si des gens peuvent découvrir des adaptations d'œuvres au cinéma, qui est un média plus populaire et moins chronophage, c'est tant mieux. Puis le cinéma peut amener à la littérature. Je pense que c'est un cercle vertueux. Prenons pour exemple la série *Lupin*, avec Omar Sy. On peut en penser ce qu'on veut, mais en la regardant, de nombreuses personnes et surtout des jeunes se sont intéressées aux ouvrages de Maurice Leblanc et au personnage d'Arsène Lupin. Je me répète, mais je pense que c'est une bonne chose.

Est-il encore trop tôt pour vous demander si vous envisagez un deuxième roman ?

J'ai commencé à rédiger les grandes lignes, à griffonner quelques idées. Je suis encore au début du processus de création. Donc un deuxième roman ? J'y travaille. ■

«D'une certaine façon, elle [la Corse] me ressemblait. J'étais un corps aux contours brouillés, aux reliefs brusques, ma peau comme une rive sauvage ou une frontière fragile pouvant se rompre à tout instant. La Corse offrait bien plus de problèmes que de solutions. Comme moi. Elle demeurait la cible facile de tous les clichés les plus stupides et délirants que des personnes au QI frôlant le négatif éructaient sans une once de recul et d'intelligence. Comme moi. Elle était usée, mon île. Comme moi. Elle était tellement mais pouvait tellement plus. Comme moi.» Dans une station balnéaire du sud de la Corse, un jeune homme en fauteuil roulant scrute et commente, avec une lucidité doublée d'ironie caustique, le monde qui l'entoure. Cet esprit incisif, ce coup d'œil affûté, ce sont ses remparts contre les regards de pitié, méprisants ou apeurés, ou contre la condescendance mal déguisée de quelques faux apôtres du vivre-ensemble. Depuis que la myopathie ronge ses muscles, il vit enfermé dans un corps qui se dérobe et le met à la merci des autres. Il sait cela dit pouvoir compter sur ses trois copains, Romain, Marco et François, qui ne le voient pas comme une perpétuelle occasion d'accomplir la bonne action du jour. Et puis il y a Laura. Un jour, on lui propose d'intégrer un essai clinique très prometteur. ■ AN

CARNETS DE BORD

LE SALON, LE SKI ET SIMONE

par Béatrice HOUCARD



Une tradition présidentielle, vraiment? Oui, mais seulement depuis Jacques Chirac, dont on ne saurait dire s'il a fait ou non un cadeau empoisonné à ses successeurs en ne ratant pour rien au monde le Salon de l'agriculture... Le général de Gaulle n'était allé que deux fois dans la grande ferme de la Porte de Versailles à Paris, créée en 1964; Georges Pompidou et Valéry Giscard d'Estaing, pas davantage; François Mitterrand, pas une seule fois tout au long de ses quatorze années de mandat. C'est donc bien l'ancien ministre de l'Agriculture et élu de Corrèze, le chouchou des agriculteurs, l'homme réputé pour savoir «*tâter le cul des vaches*» et manger des pommes (une légende) qui est à l'origine de cette hystérie annuelle.

On en est arrivé, sur les chaînes d'info, à déclencher le chronomètre lorsque le Président de la République commence sa traversée des stands. Le 25 février, si Armand Duplantis a encore effacé son record du monde de saut à la perche (6,22m), Emmanuel Macron n'a pas battu celui de sa visite, qui était de 14 heures et trente minutes, record établi en 2018. Arrivé à 7h38, nous disent gazettes et réseaux sociaux, il est reparti à 20h21, à peine 13 heures plus tard. Quelle histoire! Sauf sans doute pour Jacques Chirac, déjà cité, la visite dans les allées de la Porte de Versailles [il est question de «*déambulation*» mais le mot est impropre] est rarement de tout repos. En 2016, François Hollande avait eu droit à une bordée d'injures («*fumier*», «*connard*», «*bon à rien*») tandis que des éleveurs lui tournaient le dos. Il avait même échappé de peu à un entartage à la bouse de vache.

Cette fois, entre le blues des éleveurs, la colère des opposants à la réforme des retraites et la hargne de militants contre le réchauffement climatique, Emmanuel Macron a eu plus que sa part. Devant un manifestant portant un tee-shirt marqué de la question «*Tu sers à quoi?*», il a rappelé qu'il avait été élu par les Français avant de dire au jeune homme, qui ne lui permettait pas de répondre: «*Alors, partez!*» On a connu plus cru: à un visiteur qui lui lançait «*Touche moi pas, tu me salis*», en 2008, Nicolas Sarkozy avait répondu par le célèbre «*Casse-toi, pauv'con*» ...

Pour les agriculteurs, le Salon annuel est une occasion de rétablir quelques vérités et de tenter de combler le fossé

qui se creuse entre «*ruraux*», «*néo-ruraux*» et «*citadins*», lesquels considèrent parfois la campagne seulement comme le lieu où on peut louer une maison tranquille sur Airbnb ou acheter une résidence secondaire, mais où on préfère ne pas entendre le moteur du tracteur ou le chant du coq...

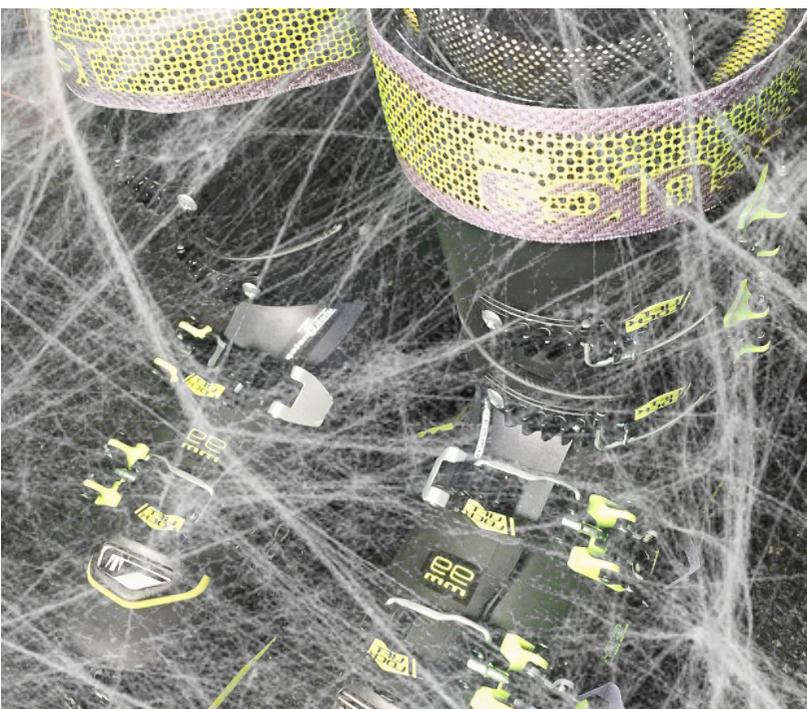
En cinquante ans, le nombre d'exploitations agricoles est passé de 1 588 000 à 390 000. Les exploitations familiales (90 % en 1970) ne représentent plus que 58 % du total. Mais on est loin de la grande peur de ces «*fermes des 1000 vaches*» qui fleurissent aux Pays Bas, en Angleterre ou en Allemagne. Au fil des ans, l'image des agriculteurs s'est aussi injustement dégradée: beaucoup trop de citadins les accusent de tous les maux, notamment celui de polluer et de produire trop de gaz à effet de serre, oubliant que l'agriculture est là pour nous nourrir, même si les importations agricoles et agroalimentaires de la France représentent 20 % de l'alimentation nationale (on se demande bien pourquoi). Ainsi, 28 % de la viande consommée en France vient de l'étranger (et même 53 % pour l'agneau et le mouton et 43 % pour le poulet).

Emmanuel Macron l'a souligné dans un message aux agriculteurs après sa visite inaugurale: «*Merci à vous de nous nourrir si bien.*» Si bien, mais avec des revenus indignes, un manque évident de reconnaissance, pas mal de mépris des «*gens des villes*» et un taux de suicide très supérieur à la moyenne.

«*MAIS OÙ SONT LES NEIGES D'ANTAN?*»

Et si les sports d'hiver n'avaient été qu'une parenthèse dans l'histoire du tourisme et des loisirs? Il y a et il y aura de moins en moins de neige. Certes, les vacances aux sports d'hiver ne concernent qu'environ un Français sur dix, mais ils constituent localement, pour l'activité et l'emploi, un secteur important et permettent à beaucoup de petites communes de vivre.

Dans les stations de ski, on n'a pas attendu le dernier rapport du GIEC sur le réchauffement climatique pour penser à «*l'après*». À Mouthe, la ville réputée la plus froide France, on sait que le nombre de jours avec au moins vingt centimètres de neige au sol a été divisé par deux depuis les



Illustrations d'après photos: Thomson Creative Commons • DR

années 1960. Dans les Alpes, on voit bien que les glaciers d'Argentière et de la Mer de glace ont perdu vingt-cinq mètres d'épaisseur et que la majorité des stations a du souci à se faire. Même chose dans les Pyrénées.

L'heure de la reconversion a donc sonné. À Métabief (Doubs), au cœur du Jura, on est prêt. En 2009, quand il s'est agi de remplacer le matériel des remontées mécaniques, le syndicat mixte du Mont-d'Or (SMMO), qui gère la station, s'est interrogé sur l'opportunité de la dépense et a conclu que celle-ci ne serait pas amortie et qu'il ne fallait donc pas l'engager. Depuis, Métabief a décidé que le ski alpin, ce serait fini en 2030, au plus tard 2035. Des responsables de stations de ski sont venus de France, de Suisse et d'Autriche pour s'inspirer de l'expérience jurassienne. Les « états-généraux de la transition du tourisme » ont été organisés dans la commune en 2021 pour parler VTT, tourisme durable, luge quatre saisons, bien-être et environnement.

Tout le monde [élus, responsables du tourisme, commerçants, hôteliers...] cherche des idées pour que la fin du ski, qui représente 50 % des recettes touristiques de l'économie locale, ne soit pas synonyme de faillite. L'utilisation de neige artificielle ne sera qu'une toute petite partie de la réponse, car elle nécessite de l'eau qui sera plus utile pour l'humidification des sols, l'approvisionnement des rivières et l'hydroélectricité.

Il y a toute une économie à réinventer, avec ce constat sur la stupidité du système: au lieu de tout miser sur l'hôtellerie, comme dans les pays voisins, la France a privilégié l'immobilier. Résultat: 50 % des appartements existants sont occupés moins de trois semaines par an et il y a plus de 80 % de résidences secondaires dans certaines communes, ce qui n'est bon que pour le rendement des taxes...

Ce qui est sûr, c'est que ce secteur du tourisme, s'il n'a pas encore trouvé les recettes-miracles, ne sera pas pris de court quand les sports d'hiver ne seront plus qu'un souvenir. Il mérite un coup de chapeau pour cette capacité d'anticipation et sûrement, demain, d'innovation. À Métabief et ailleurs, on pourra alors murmurer le vers de François Villon « *Mais où sont les neiges d'antan ?* » sans verser de larmes.

MIEUX QU'UN CÉSAR

Lors de la soirée des César, *Simone, le voyage du siècle* n'a récolté que deux statuette, pour les costumes et les décors. Autant que de nominations. Le film qu'Olivier Dahan (qui avait déjà tourné *La même* sur Edith Piaf puis *Grace Kelly*) a consacré à Simone Veil avait été oublié par le jury. Comme sa principale interprète, Elsa Zylberstein.

Il faut dire que ce biopic de 2 h 20, hagiographique jusqu'à la caricature, dégoulinant de bons sentiments et de musique entêtante, ne restera pas dans l'histoire du cinéma. Pourtant, il a trouvé son public: avec deux millions et demi de spectateurs en salle, c'est l'un des grands succès de l'année 2022. Dans le public de *Simone, le voyage du siècle*, les exploitants de salle ont vu énormément de jeunes, qui ne sont donc pas seulement allés voir *Avatar 2*. Les 15-24 ans représenteraient plus de 16 % des entrées. De nombreux contacts avaient été pris avec l'Éducation nationale, des avant-premières avaient été organisées pour des professeurs, puis des projections pour des groupes d'élèves. Ceux-ci auraient pu s'ennuyer. Surprise: ils ont adoré.

Le Figaro est allé consulter les commentaires sur Tik Tok, le réseau social préféré des plus jeunes. Surtout des commentaires féminins. Exemples: « *Si tu ne connais pas cette dame ou que tu n'en as jamais entendu parler, je te conseille fortement d'aller voir ce film. Tu apprendras que dans la vie rien n'est impossible* », « *Ce film m'a donné la rage d'exister et d'être plus libre que jamais* », « *Je suis motivée à finir mes études et à ne jamais dépendre d'un homme* »...

De jeunes élèves ont choisi de présenter la vie de Simone Veil à l'oral du Brevet, d'autres se sont découvert une vocation d'avocate ou de magistrate, et pourquoi pas de ministre? Éreinté par la critique, le film d'Olivier Dahan a fait découvrir aux plus jeunes l'Occupation, la déportation des juifs, le combat pour l'avortement et le parcours européen de Simone Veil, qui n'était pas à proprement parler une féministe mais qui avait conquis crânement sa place dans un monde d'hommes après avoir côtoyé l'horreur des camps. Le film d'Olivier Dahan, malgré tous ses défauts, a fait œuvre d'instruction civique. Cela vaut sans doute mieux qu'un César. ■



**agir
PLUS**

FAIRE DES ÉCONOMIES
C'EST FACILE...
ISOLEZ VOTRE TOIT !

**FAITES CONFIANCE AUX ENTREPRISES
PARTENAIRES AGIR PLUS**

Calculez votre Prime économies d'énergie sur corse.edf.fr/agirplus/ et demandez vos devis à des entreprises Agir Plus labellisées RGE.



RETROUVEZ TOUTES
NOS SOLUTIONS AGIR PLUS SUR :
corse.edf.fr/agirplus/

L'énergie est notre avenir, économisons-la ! - L'energia hè u nostru avvene, tenimula à contu.